

Rapport annuel 2012 de la Commission de Gestion chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon

Sommaire

Préambule.....	Page 2
Synthèse.....	Page 3
Rapport des sous-commissions	
Service des espaces verts.....	Page 6
Service des finances.....	Page 12
Service des affaires sociales, éducation et jeunesse.....	Page 17
Service des ressources et relations humaines.....	Page 22
Service des travaux et environnement (STEP).....	Page 27
Service de la culture.....	Page 31
Service architecture et bâtiments – Préavis 199.....	Page 38
Questions et remarques relatives au rapport municipal.....	Page 40
Conclusion générale.....	Page 51

Rapport annuel de la Commission de Gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de Gestion que vous avez nommée est composée de :

Mesdames et Messieurs
Jacky Colomb Président
Alexandre Démétriadès Vice-Président
Jean-François Füglistler Secrétaire
Victor Allamand,
Patrick Buchs,
Véronique Bürki Henriod,
Roxane Faraut-Linares,

Suzanne Favre,
Josette Gaille,
Dominique Karlen,
Séverine Lugeon,
Sacha Soldini,
Christine Trolliet,
Frédéric Tschuy,
Jürgen Vogel.

Préambule

Pour effectuer son mandat, la COGES aura siégé d'octobre 2012 à juin 2013 à 15 reprises en plénum et 7 fois en sous-commissions.

Six sous-commissions ont été constituées, elles ont visité des services ou des offices pour leur poser des questions. Ces visites ont donné lieu à chaque fois à un rapport. La préparation des visites et la rédaction des rapports ont été discutées en plénum.

Dans l'ensemble le calendrier et les délais ont été tenus avec la Municipalité et ses Services concernant le rapport et les réponses aux questions posées y compris celles sur les préavis bouclés.

Il a été examiné 17 préavis bouclés pour un montant de 6'805'454 francs. L'ensemble de ces préavis ne présentait pas de problème hormis quelques questions, ils étaient très bien ordonnés ce qui a facilité le travail.

La COGES est toujours satisfaite de l'excellente collaboration avec la Municipalité et ses représentants. C'est de bon augure pour la bonne marche de notre commune.

Synthèse

Service des espaces verts

De tous les services de la ville de Nyon, les Espaces Verts, Police et Travaux & Environnement sont les plus exposés aux risques d'accidents. Ces trois services sont aussi parmi les plus visibles par les habitants de la ville. La COGES a opté pour une visite axée sur la thématique de la sécurité dans le cadre du travail quotidien des Espaces verts. A ce titre, l'abattage et l'élagage des arbres, le transport routier, l'usage des produits phytosanitaires font partie des activités à risques. Outre la bonne gestion financière de la Ville, les habitants, à travers ses représentants élus, doivent se préoccuper de la sécurité des employés travaillant à l'exécution de leurs tâches.

Le grand chantier de la coupe d'arbres du Cossy en ville et du « débardage aérien » des troncs relèvent tout autant du domaine de la sécurité. En effet, le cordon boisé vieillissant devenait risqué pour le promeneur tout comme l'évacuation des eaux de pluie par la rivière. Même la forme la plus aboutie et durable de la végétation terrestre qu'est la forêt évolue imperceptiblement avec le temps. De ce fait, des interventions humaines peuvent être nécessaires afin de conserver les fonctions de protection de la forêt et surtout là où l'homme vit, parfois, quasiment au pied de l'arbre.

Le dernier domaine sécuritaire qui était l'un des trois axes forts de la visite du service, concerne le maintien de la biodiversité dans la ville et alentour. Ce risque de la dégradation du cadre de vie pour les plantes, animaux etc. est le plus méconnu, voire le plus mal considéré par l'humain, l'autre animal qui vit dans ce biotope. Pourtant, le maintien fonctionnel de notre chaîne alimentaire passe par l'énorme quantité de processus naturels qui effectuent la transformation de l'énergie solaire à travers les systèmes terrestres. La dégradation de cette machine naturelle interrompt le processus et nous coupe de notre nourriture. Nous ne pouvons ignorer ce système qu'à nos propres dépens. C'est en ce sens que la valeur de la biodiversité est vitale.

Par ces quelques éclairages, la COGES voulait mettre en lumière que la gestion du risque est, pour les autorités politiques, une de ses tâches importantes et perpétuelles.

Service des finances

Outre l'exercice périlleux du budget et celui plein d'incertitude et d'appréhension du bouclage des comptes, chaque année le Service des finances remplit de nombreuses missions de pilotage et d'analyses ainsi que de surveillance des participations financières.

La Commission de gestion se plaît à souligner la transparence des réponses données par Monsieur le Municipal Claude Uldry et le Chef de service Monsieur Sébastien Chenuz. Elle souhaite que la Municipalité puisse faire appel à ses connaissances comptables et économiques, pour lui confier les études relatives aux nombreux nouveaux plans de quartier que la ville de Nyon va voir « fleurir » ces prochaines années.

Services des affaires sociales, de la jeunesse et des écoles - SASEJ

Le nombre de domaines dont s'occupe le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse est impressionnant. Il pourrait être apparenté à un grand navire piloté avec compétence et sensibilité.

Les aides à la pierre et les aides individuelles au logement sont gérées conformément aux règlements en vigueur. Les deux appartements de dépannage se trouvent dans de vieux immeubles propriétés de la ville de Nyon et destinés à la démolition. L'immeuble d'appartements protégés est en cours de construction. Lors de la démolition et la rénovation d'immeuble, la Commune peut exiger un pourcentage d'appartements à prix abordables.

Le réseau d'accueil de jour est géré via un guichet administratif central au Service des affaires sociales. Les places en UAPE sont insuffisantes. Les mamans de jour sont formées et, après 6 mois, elles sont nommées. C'est le Service qui décide du nombre d'enfants à confier à chaque maman de jour.

Les travailleurs sociaux sont actifs dans les quartiers pour les animations et pour de la prévention. Ils n'interviennent pas en collaboration avec la police.

Enfin contrairement à ce que l'on pouvait penser lors de la votation sur les journées continues à l'école, celles-ci ne modifient en rien les horaires. L'école doit prendre en charge les enfants toute la journée.

Service des ressources et relations humaines – R&RH

Il est apparu à la COGES, tout au long des échanges, que la Ville de Nyon en tant qu'employeur voue une préoccupation importante à ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs. Elle a pu constater que le climat de travail, moteur essentiel pour accomplir les tâches confiées dans les meilleures conditions possibles, occupe une place prépondérante dans l'efficacité de l'administration.

Le récent démarrage de GESPRO sous la supervision du Secrétaire municipal semble favoriser l'harmonisation entre les services.

Bien que le nouveau responsable des R&RH ne soit en fonction que depuis juillet 2012, les membres de la COGES ont pu apprécier son professionnalisme, sa présence à la tête de ce service clé est un réel atout pour la ville de Nyon.

Service des travaux et environnement (STEP)

La STEP de Nyon a connu, ces dernières années, quelques difficultés techniques liées à ses installations spécifiques. Le choix de ce système, probablement dicté à l'époque par une volonté de ne pas avoir trop d'emprise sur le terrain est un choix peu commun (5 STEP sur 170).

Le lieu audacieusement choisi tout en haut du territoire communal est également source de complications techniques. Il faut cependant prendre en compte que la Commune ne disposait que de peu de terrain au bord du lac et que la localisation de l'ancienne STEP en cohabitation avec la zone de loisirs avait démontré son incongruité.

Le séchage des boues à fin d'incinération en cimenterie, bien que plus onéreux, se voulait plus écologique et sans résidus ultimes.

La bio-filtration et le séchage, deux procédés qui se sont avérés incompatibles, ont été à l'origine de problèmes qui n'ont pas trouvé de solutions techniques.

L'année 2012 a été consacrée à tenter de trouver, en vain, ces solutions techniques.

Ces problèmes techniques amèneront à des prises de décisions inévitables.

Service de la culture

Un travail conséquent est mené par le Service de la culture. Que ce soit dans la gestion du patrimoine culturel et historique de la Ville, dans la promotion de la culture par le biais des musées et des bibliothèques ou encore dans le soutien d'associations et d'acteurs culturels de notre ville, ce service travaille dans un secteur où les résultats ne sont que peu quantifiables et sont subordonnés à l'appréciation subjective de leurs destinataires : les habitants de Nyon.

Une grande partie du travail de la commission s'est porté sur la politique de subventionnement menée par le Service de la culture. Elle a pu constater que les principales subventions accordées à moyen terme auprès d'associations culturelles nyonnaises étaient soumises au respect de conventions préalablement établies, lesquelles permettent de poser des conditions claires qui définissent le cadre de la relation entre l'association en question et la Ville pour, ainsi, objectiver les attentes des autorités nyonnaises.

La commission note enfin que la Ville, par le biais du Service de la culture, tend à fonctionner comme un relais entre ses acteurs culturels et les différentes autorités.

Rapport des sous-commissions

Service des espaces verts

Introduction

Mercredi 20 mars 2013

Monsieur Claude Dupertuis Municipal, Monsieur Hugues Rubattel Chef de service,
Monsieur Alain Pérusset Garde forestier,
Messieurs Fred Tschuy Président de la sous-commission,
Jean-François Fluglister, Victor Allamand et Dominique Karlen.

Préambule

Outre la situation des préavis ouverts, la sous-commission voulait connaître les mesures prises suite à l'étude concernant la biodiversité en ville et en lien avec ce sujet, comprendre les différentes considérations et choix qui ont mené à la coupe importante de bois le long du Cossy l'été passé. Comme les collaborateurs des Espaces verts et notamment ceux qui composent l'équipe forestière ont un travail qui peut être potentiellement très dangereux, la COGES voulait s'assurer que toutes les précautions étaient prises pour éviter des accidents professionnels. A ce titre, elle s'intéressait à la formation professionnelle en matière de sécurité et les mesures pratiques prises sur le terrain. Une série de petites questions concernant des postes de certains comptes a complété la visite du Service.

Préavis encore ouverts :

Préavis 13 / 2007 Approvisionnement en eau des bâtiments et pâturages

Les travaux qui ont été terminés en 2010 étaient sous mandat du Parc régional jurassien. Une partie des subsides a été à ce jour reçue et le solde est encore en attente, dès lors, le préavis ne peut pas être clos.

Préavis 94 / 2009 Réfection des chemins d'alpages et bitumage de la place du hangar des Allévays

Les subsides ont été reçus pour le chemin à remettre en état. Par contre, le goudronnage devant le chalet de l'Archette ne se fera pas contrairement à ce qui a été espéré par l'amodiatiaire. Le Canton refuse cette modification de la nature de la surface car il estime que la microfaune ne pourrait plus traverser la surface sans se mettre en péril mortel. Il reste également une petite somme à régler avant de pouvoir boucler ce préavis.

Préavis 206 / 2011 Réhabilitation place de jeux et parc du Bourg

Ce préavis est bouclé sans dépassement de crédit.

Questions principales :

Gestion de la biodiversité en ville

Quelles étaient les nouvelles perspectives de gestion des Espaces verts envisageables suite à l'année de la biodiversité (2011) : Quelle a été la nouvelle activité ou les nouvelles mesures engendrées par cette étude sur la biodiversité en ville ?

Cette étude visait à identifier les « Valeurs biologiques et notamment botaniques en ville ». Depuis le début de son activité à la Ville, M. Rubattel a géré plusieurs surfaces de manière plus extensive dans le but de favoriser la végétation et faune locale. La création de l'étang de régulation des crues crée sur le Corjon vers l'hôpital est un exemple vieux de quelques années déjà.

Le projet d'étude, conduit en étroite collaboration avec le Service des travaux & environnement, mené dans le cadre de l'année de la biodiversité, avait pour but de créer un état de la situation de la biodiversité en ville. La ville de Nyon a la chance de posséder pour sa flore une étude de grande qualité datant du début du 19^e siècle établie par M. Jean-Baptiste Gaudin (1766-1833). Sur cette base, M. Raymond Delarze, biologiste indépendant a été mandaté, il a retravaillé les sites et fait des relevés. Certains endroits ont conservé un bon nombre d'espèces alors que d'autres en ont perdu avec l'urbanisation. L'étude a permis de mettre en évidence des couloirs biologiques à conserver ou à considérer avec plus d'attention. L'axe du chemin de fer qui traverse la ville est par exemple une pénétrante verte recelant d'intéressantes prairies sèches. La meilleure connaissance de la qualité de ces milieux naturels permettra de mieux cibler les interventions de l'entretien diversifié ou l'adaptation des nouveaux projets urbanistiques. Des endroits contenant des plantes indigènes rares sont maintenant mieux identifiés. L'étude a également relevé la richesse florale dans le milieu minéral qu'est le centre-ville et notamment la partie la plus ancienne. Ainsi, une vieille crevasse d'un mur ou le petit espace entre deux pavés peut contenir des espèces végétales difficiles à trouver dans le milieu agricole ou forestier. Une des formes d'entretien diversifié fut l'introduction de la pâture par des vaches et des moutons sans que les habitants s'en plaignent. Des enquêtes de ce type se poursuivront régulièrement ces prochaines années.

Coupe de bois le long du Cossy

La coupe de bois le long du Cossy a été fort remarquée en ville l'été passé. Le cordon boisé a subi un rajeunissement important et l'essentiel du bois a été évacué par hélicoptère. La COGES désirait connaître les grandes lignes de ce chantier et notamment savoir s'il y avait d'autres variantes ou stratégies de gestion possibles concernant la coupe de bois.

Le projet résulte d'une collaboration entre Espaces verts et T&E. Il a été très largement financé par le Canton et la Confédération. Nyon avait à sa charge les 5% du coût. Ce cordon fut l'objet de peu d'entretien depuis de nombreuses décennies car les constructions s'étaient beaucoup rapprochées des arbres. De plus, bien des arbres étaient vieillissants, devenaient

instables et tombaient dans le Cossy. Lors de l'intervention, on en a profité pour élargir, par endroits, le cours d'eau et diminuer ainsi les problèmes de crues et l'accumulation de bois de flottage qui bouchaient la grille dans la rivière en haut du parc de la Morâche.

L'opération a duré deux jours et environ 50% du bois fut enlevé. Les services responsables ont préféré l'intervention de l'hélicoptère pour des questions financières et d'accès plus aisé à la zone de coupe. Bien que la ville de Nyon possède des droits de passage pour l'entretien des cordons boisés, il est aujourd'hui très compliqué d'y travailler avec des tracteurs. Le résultat final de l'intervention satisfait les professionnels. Quelques secteurs du Boiron sont pressentis pour des opérations de rajeunissement similaires.

Pratique de la sécurité au sein du Service

La COGES s'est intéressée aux aspects de la sécurité au travail pratiqués dans le Service.

Cette thématique a généralement deux aspects ; le matériel et les compétences des personnes. Les membres de la sous-commission ont eu l'occasion de voir un échantillonnage représentatif du matériel de sécurité utilisé lors de la taille des arbres en ville ou à la montagne. Ce matériel comprenait également l'équipement de sécurisation routière qu'il est indispensable de mettre en place autour des chantiers de taille ou de coupe d'arbres. Les conseillers remercient le responsable de la sécurité d'avoir pris l'initiative de présenter ce matériel. La sous-commission a également pu visiter le local de stockage des produits phytosanitaires ainsi que le matériel de protection personnel. Les membres de la sous-commission ont remarqués la qualité des équipements, des locaux, des machines et véhicules qui contribuent, heureusement à la sécurité et au confort du travail.

M. Rubattel a expliqué que ses collaborateurs suivaient les formations dispensées par l'Association faîtière des jardiniers dans le cadre de l'Union suisse des villes. Cette association offre des cours comme le permis de traiter ou la bonne manière de porter des charges. Ces formations spécifiques ou cours « de rappel », complètent la formation professionnelle initiale qui englobe également ces thèmes. 10 jardiniers ont pu suivre des cours afin d'obtenir le permis pour véhicules lourds jusqu'à 7.5 tonnes.

Lors des élagages ou tailles d'arbres, les jardiniers interviennent jusqu'à 6 mètres de hauteur. Au-delà de cette hauteur, le Service fait appel à une entreprise spécialisée.

L'équipe forestière bénéficie de cours de sécurité spécifiques à leur métier tels que des cours d'escalade d'arbres ou encore pour dispenser les premiers secours.

Questions supplémentaires

La COGES avait quelques questions complémentaires à poser au Service.

Entretien des forêts

Budget et rapport de gestion 2012 du Service des espaces verts

Compte : 320.3146.00 : entretien des forêts CHF 100'000.-

Quels sont les coûts que recouvre ce compte du budget ?

L'essentiel des dépenses sont liées à l'entretien des forêts des coteaux de Nyon entre les Allévays jusqu'à St-Cergue. Ces plantations d'environ 40 ans d'âge ont été récoltées mécaniquement à l'aide d'une chenille à pince. Une bonne partie du bois était destinée à une valorisation énergétique sous forme de plaquettes ou de bois de feu. Pour cette activité, le Service a fait appel à des tâcherons ou des entreprises privées.

Une partie de ces frais concernent la protection de jeunes peuplements contre des dégâts causés par des cerfs. Des gaines protectrices ont été installées sur 2 à 2,5m de la base des troncs des arbres. Cette protection est subventionnée à hauteur de 60%.

Agent commercial pour la vente de bois

Dans le rapport de gestion il est fait mention d'un agent commercial pour la vente du bois. Quelles sont les relations de celui-ci avec la ville ?

Pour la vente de son bois, la Ville, membre de « La Forestière » utilise les services de cette coopérative. Le bois d'œuvre est ainsi écoulé par ce canal pour un coût d'environ 4.5% du prix de vente. Cette manière de faire trouve l'adhésion d'environ 90% des propriétaires forestiers vaudois et du Bas-Valais. Elle a l'avantage de garantir le paiement de la marchandise. Il reste que cette activité spécifique est actuellement rendue difficile par le manque de scieries. La vente du bois destiné à l'énergie ou à l'industrie du papier est concurrencée par d'autres filières de vente.

Parc de la Morâche

Quel est l'état de l'avancement du projet du parc de la Morâche ?

Le préavis est bientôt prêt, mais il reste à régler des problèmes concernant le remaniement parcellaire. Les soumissions publiques seront bientôt publiées.

Chenilles processionnaires du pin

Le Conseil communal s'est beaucoup préoccupé, ces dernières années, des problèmes posés par les chenilles processionnaires. Quels sont les résultats des mesures entreprises et quelles étaient les réactions des propriétaires concernés ?

Outre la publication en début février d'un tout ménage rappelant les directives concernant la lutte contre les nids des chenilles, le Service intervient auprès des propriétaires si un nid signalé n'est pas enlevé en temps voulu. Le Service peut offrir ses services pour aider le propriétaire à enlever le nid. Dans 90% des cas, le tout ménage montre son efficacité et les nids sont rapidement enlevés. Pour les cas restants, il arrive parfois que les propriétaires concernés ne voient pas le nid dans l'arbre. En forêt il n'y a pas obligation d'enlever les nids des chenilles processionnaires. D'après les renseignements pris auprès des hôpitaux de Nyon ou de Morges, il n'y a pas eu ces dernières années de cas d'infection causé par les chenilles.

Organismes de quarantaine

La COGES voulait également savoir comment le Service intervenait sur le territoire communal contre d'autres organismes de quarantaine problématique pour la nature indigène ou pouvant créer des risques de santé publique. Elle pensait plus spécifiquement à la Renouée du Japon.

Outre la renouée, d'autres plantes telles que l'ambroisie, le buddleia, ou la Berce du Caucase prolifèrent çà et là sur le territoire communal ou pourraient y arriver ces prochaines années. Ces plantes peuvent avoir des effets sur la population humaine mais peuvent également dégrader les écosystèmes indigènes. La renouée, par exemple, détruit la végétation là où elle s'installe et déstabilise les berges des cours d'eau favorisant ainsi l'érosion. D'autres plantes ou animaux envahissants sont le fait de l'homme qui déverse du compost en forêt ou au bord des étangs. L'ambroisie, comme d'autres plantes adventices, se fait transporter avec de la terre d'un endroit à un autre comme lors de chantiers d'immeubles.

Après avoir essayé plusieurs techniques de destruction de la renouée, les collaborateurs du Service pratiquent aujourd'hui des arrachages de plantes sur des sites infestés ou des fauchages répétés avec l'évacuation des déchets. La plante se bouture très facilement soit par des bouts de tige ou des petites parties de racines laissées dans le sol. Cette année l'entreprise Lloyds, lors d'une action de volontariat, aidera la Ville à nettoyer un site contaminé.

Entretien du Centre sportif de Colovray UEFA et autres travaux privés.

Compte : 440.3145.00 Entretien travaux privés CHF 365'250.-.

Quel est le volume de travail effectué pour l'UEFA ?

Le Service agit ici comme le ferait une entreprise privée. Pour les terrains de sport, il exécute l'ensemble des travaux usuels, tels que les tontes, les apports d'engrais et le désherbage. Toutes les opérations sont notées et facturées comme prestations en régie. Le salaire pour un poste à 30% pour un greenkeeper est payé par l'UEFA. Les terrains de football semblent convenir et donner satisfaction aux équipes étrangères de niveau international qui viennent faire leurs entraînements à Nyon.

Centre funéraire

Compte : 442.3189.00 Sécurité « surveillance des bâtiments » charges CHF 6'500.-.

Quelle est la nature des prestations achetées ?

Actuellement, le centre funéraire occupe un demi-EPT par année. Cette personne s'occupe de la conciergerie, de la surveillance et de l'accueil des familles. En dehors des heures de travail habituelles un Securitas s'occupe de la surveillance du site.

Minibus

Le rapport de gestion municipal fait état de minibus stationnés dans les locaux du Service des espaces verts. Quelle est l'occupation des véhicules par les sociétés locales et quelle consommation d'EPT engendrent-ils pour le Service ?

Auparavant, les minibus étaient gérés par le Service des sports et se trouvaient à Colovray. Suite à la location du site sportif à l'UEFA, le Service des espaces verts a repris cette activité. La gestion des réservations est des plus simplifiée car l'usager, après la location, doit rendre le véhicule propre et ayant fait le plein de carburant. Les consignes sont largement respectées par les usagers. Au retour des véhicules la clé est mise dans une boîte aux lettres. La secrétaire du Service consacre environ 5% de son temps à gérer les prêts des minibus. Les véhicules sont fortement appréciés par les usagers et ils roulent beaucoup notamment les week-ends. La sous-commission a pu prendre connaissance du planning des réservations. Les véhicules sont mis à disposition des sociétés locales, selon le règlement en vigueur.

Conclusion

De tous les services de la ville de Nyon, les Espaces verts, avec Police et Travaux & Environnement sont les plus exposés aux risques d'accidents. Ces trois services sont aussi parmi les plus visibles par les habitants de la ville. La COGES a opté pour une visite axée sur la thématique de la sécurité dans le cadre du travail quotidien des Espaces verts. A ce titre, l'abattage et l'élagage des arbres, le transport routier, l'usage des produits phytosanitaires font partie des activités à risques. Outre la bonne gestion financière de la Ville, les habitants, à travers ses représentants élus, doivent se préoccuper de la sécurité des employés travaillant à l'exécution de leurs tâches.

Le grand chantier de la coupe d'arbres du Cossy en ville et du « débardage aérien » des troncs relèvent tout autant du domaine de la sécurité. En effet, le cordon boisé vieillissant devenait risqué pour le promeneur tout comme l'évacuation des eaux de pluie par la rivière. Même la forme la plus aboutie et durable de la végétation terrestre qu'est la forêt évolue imperceptiblement avec le temps. De ce fait, des interventions humaines peuvent être nécessaires afin de conserver les fonctions de protection de la forêt et surtout là où l'homme vit, parfois, quasiment au pied de l'arbre.

Le dernier domaine sécuritaire qui était l'un des trois axes forts de la visite du service, concerne le maintien de la biodiversité dans la ville et alentour. Ce risque de la dégradation du cadre de vie pour les plantes, animaux etc. est le plus méconnu, voire le plus mal considéré par l'humain, l'autre animal qui vit dans ce biotope. Pourtant, le maintien fonctionnel de notre chaîne alimentaire passe par l'énorme quantité de processus naturels qui effectuent la transformation de l'énergie solaire à travers les systèmes terrestres. La dégradation de cette machine naturelle interrompt le processus et nous coupe de notre nourriture. Nous ne pouvons ignorer ce système qu'à nos propres dépens. C'est en ce sens que la valeur de la biodiversité nous est juste vitale.

Par ces quelques éclairages, la COGES voulait mettre en lumière que la gestion du risque est, pour les autorités politiques, une de ses tâches importantes et perpétuelles.

Introduction

Mercredi 13 mars 2013

Monsieur Claude Uldry Municipal, Monsieur Sebastien Chenuz Chef de service, Mesdames Suzanne Favre et Josette Gaille responsable du rapport, Messieurs Alexandre Démétriadès Président de la sous-commission, Jacky Colomb, Sacha Soldini et Jürgen Vogel.

Préambule

La COGES a préparé une série de questions, pour connaître les missions et quelques points qui se trouvent sous la responsabilité du Service des finances.

Thématiques abordées

1. Missions du service
2. Préavis d'études, réalisés et non aboutis
3. Cautionnements
4. Locations des propriétés, salles et terrains de la ville de Nyon
5. Parkings pour les employés
6. Contentieux TRN
7. Police municipale

1. Missions du Service des finances

Une liste complète figure dans le rapport de gestion du Service des finances, nous ne citons que celles qui ont fait l'objet de questions ou remarques.

Les missions se répartissent en 3 catégories :

1. Exécution
2. Appui
3. Analyses

1. Exécution

- Budget et comptes, élaboration des directives aux services et contrôle
- Tenue de la comptabilité (TVA, impôts anticipés)
- Préavis sur les comptes et le budget
- Préavis pour les crédits supplémentaires, 1^{ère} et 2^{ème} séries

- Plan d'investissement régional avec la participation de la ville de Nyon
- Analyse de toutes les notes municipales ayant des incidences financières
- Veille économique pour le suivi des dossiers fiscaux.

- Analyse et mise en place de la planification sur 5 ans
- Pour les plans de quartier, le Service des finances fait des analyses économiques au niveau des risques et de la faisabilité

2. Appui

- Suivi du budget
- Suivi budgétaire avec l'appui des autres services de la Ville

3. Analyses

- Suivi financier des participations lorsque la Ville est actionnaire
- Incidences financières et régionales
- Lecture des préavis
- Analyse de l'aspect financier des préavis
- Etablissement de la fiche d'investissement des préavis
- Fiches d'investissements (intérêts) et leur suivi financier
- Contrôle de solidité

2. Préavis d'études, réalisés et non aboutis

La COGES désireait connaître les montants des études qui n'avaient pas abouti à une réalisation. S'il est facile de les tracer au niveau des préavis, il est en revanche moins aisé de le faire en ce qui concerne les études financées par le budget.

En 2007 et 2008, 8 crédits d'études ont été octroyés par le Conseil pour un montant de 1,9 millions. Six ont été suivis de réalisations.

Le préavis 29/2007 n'a pas abouti : l'étude du pont de la Redoute a été close pour être reprise dans le préavis 78/2012.

Un préavis n'a pas été mis en œuvre : le projet de chauffage à distance pour cause de d'absence de clients, les tractations n'ayant pas abouti. Etaient concernés : La Migros, le Reposoir et Petite Prairie, la Levratte.

En ce qui concerne les crédits d'études financés par le budget, chaque service gère ses propres lignes de crédits. Le Service des finances ne peut pas distinguer entre les études ou les mandats, il n'en possède pas les contrats. Il s'agit de petites études ou mandats de peu d'importance, les crédits supérieurs à CHF 50'000.- doivent passer par le biais d'un préavis.

3. Cautionnements

La commune cautionne actuellement des sociétés pour 11,2 millions. Le plafond des cautionnements se monte à 24,2 millions.

Objectif : aider des sociétés dans le domaine public, comme les sociétés coopératives d'habitations pour trouver un financement proche du taux de la ville de Nyon.

Au fur et à mesure des amortissements, le Service des finances veille à faire diminuer le montant du cautionnement pour coller à la dette. Ce mode de faire permet de dégager de nouveaux cautionnements au profit de sociétés d'utilité publique.

Actuellement, le seul risque est Télé Dôle qui peine à payer les intérêts ainsi que les amortissements. Il y a des gros investissements, la vente des abonnements se fait en collaboration avec la France qui est mieux équipée pour attirer les touristes.

D'autre part, deux facteurs peuvent justifier les difficultés gestion de cette société :

- les conditions atmosphériques et la faible altitude du site,
- les abonnements vendus par la société d'exploitation française où la part revenant à Télé Dôle se trouve ainsi restreinte.

Quelques cautionnements : Coopérative des Plantaz, TPN, Gais-Logis, Usine à gaz à hauteur de 50'000 francs qui a fait l'objet d'un contrat datant de sa création, Cité-Derrière et dernièrement Prima-Vista pour l'immeuble d'appartements protégés en construction.

4. Location de salles et terrains de sports

Les mises à disposition gratuite des salles ou terrains sont des exceptions. Il faut pour cela réunir plusieurs conditions. Par exemple pour un partenaire de la ville de Nyon, pour un événement d'utilité publique que la ville offre et dont elle tire profit sur le plan du service au citoyen : local pour aider à remplir les déclarations d'impôts, les dons du sang, pour un anniversaire etc. Tous les critères à remplir sont définis dans une directive municipale.

La fanfare municipale ne paie pas de location dans les locaux scolaires. Par contre, si une autre association désire utiliser des locaux scolaires, il y a un prix à payer.

La problématique des subventions versus les locations de salles est une fois de plus évoquée. Il serait plus correct d'un point de vue comptable, de facturer les salles et d'attribuer une subvention équivalente au prix de la salle. On pourrait avoir ainsi une vision exacte du montant des subventions. L'attribution de la gratuité d'une salle ou d'un terrain de sport est régulièrement assimilée à une subvention cachée. Cependant cette manière de faire entraîne une facturation soumise à TVA et le bénéficiaire s'en trouve pénalisé. Les clubs et associations n'étant généralement pas soumis à la TVA ils ne peuvent pas la déduire dans leur comptabilité.

Lorsqu'une société n'a pas la possibilité d'obtenir une salle à Nyon, elle doit chercher dans une autre commune et les frais sont à sa charge, la commune ne participe pas à la location.

Location des bâtiments

Pour tous les locaux utilisés par des sociétés ou associations, la commune rédige et fait signer un bail à loyer même s'il est peut être très modeste.

Associations nyonnaises

- Vision du Réel paie une location (bail)
- Usine à Gaz Ne paie pas de loyer. Une convention a été signée en 1995 qui précise la gratuité des locaux
- Théâtre de Marens Location onéreuse mais pour certains événements particuliers, il peut y avoir gratuité selon la directive municipale sur l'utilisation des locaux communaux.

Par exemple l'association des 3 Arbres a obtenu la gratuité de la salle la première année comme aide au démarrage.

La fanfare municipale ne paie pas de location.

- SAN Bail à loyer.
- Ecoles Service de l'Etat, formellement pas de loyer, la commune est tenue de fournir les bâtiments scolaires équipés.
- SDIS Mise à disposition gratuite des locaux mais avec régionalisation ils seront facturés à l'association régionale.

Parkings

Pour les employés de la ville de Nyon – directive interne avec paiement de l'ordre de Fr. 20.—à Fr. 60,— par mois. Sont exemptés : les personnes à mobilité réduite, les collaborateurs qui sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leur travail, les collaborateurs à horaires irréguliers, permanence etc.

Pour les enseignants : le Canton n'a pas pris en charge les années 2011 et 2012. Pour 2013, une négociation doit avoir lieu avec les directeurs d'écoles, l'objectif étant le paiement par les enseignants de Fr. 60.—par mois dès la rentrée 2013.

5. Contentieux

La COGES désire savoir où en est la facturation et le contentieux concernant TRN

La comptabilité n'est pas tenue par le Service des finances, celui-ci n'a pas plus d'accès aux comptes de TRN que n'importe quel conseiller communal. Ces questions sont à poser par le représentant de la Commune auprès du conseil d'administration de TRN.

6. Police municipale

La COGES souhaite savoir combien la Police municipale a coûté en 2012, si les prévisions sont respectées et quelles mesures sont en place pour contrôler l'évolution de la situation financière.

Les coûts pour 2012 : 5,7 millions dont 1,4 rétrocedé comme participation à la réforme policière. En 2012, le coût est en dessous du budget puisque le personnel n'est pas encore à effectif complet.

Avec la régionalisation prévue avec les communes de Prangins et de Crans, il y a lieu de prévoir une perte financière, même avec un partage des coûts au prorata avec ces communes. Actuellement, on peut résumer ainsi la situation :

- Rétrocession de l'Etat de 2 points d'impôts, soit 2 millions
 - Versement à l'Etat de 1,47 millions
 - Nécessité d'engager de nombreux policiers, probablement 13.
- Il est donc très difficile de chiffrer les coûts.

7. Divers

Pourquoi la Commune ne peut-elle pas boucler ses comptes avant le mois de juin de l'année suivante ?

- Il faut attendre toutes les factures relatives à l'exercice écoulé. Un délai est fixé au 15 février. Les factures sont souvent difficiles à obtenir de la part des prestataires, le Service doit parfois recourir à la menace pour les recevoir. Il n'y a pas de comptes transitoires.
- Pour finaliser les comptes, les amortissements etc. il faut compter plusieurs semaines.

Est-il possible d'informer le Conseil communal plus tôt de la tendance ?

- En 2011, le budget déficitaire 2012 est de plus de 8 millions. Ce déficit ne sera probablement pas atteint (info mars 2013)

- Conclusion

Outre l'exercice périlleux du budget et celui plein d'incertitude et d'appréhension du bouclage des comptes, chaque année le Service des finances remplit de nombreuses missions de pilotage et d'analyses ainsi que de surveillance des participations financières.

La Commission de gestion se plaît à souligner la transparence des réponses données par Monsieur le Municipal Claude Uldry et le Chef de service Monsieur Sébastien Chenuz. Elle souhaite que la Municipalité puisse faire appel à ses connaissances comptables et économiques, pour lui confier les études relatives aux nombreux nouveaux plans de quartier que la ville de Nyon va voir « fleurir » ces prochaines années.

Introduction

Jeudi 28 février 2013

Madame Stéphanie Schmutz Municipale, Monsieur Michel Piguet Chef de service, Mesdames Josette Gaille Présidente de la sous-commission, Christine Trolliet, Séverine Lugeon, Véronique Bürki Henriod, Monsieur Sacha Soldini.

Mercredi 24 avril 2013

Madame Stéphanie Schmutz, Municipale, Monsieur Michel Piguet, Chef de service, Madame Anne-Catherine Merz coordinatrice, Mesdames Josette Gaille Présidente de la sous-commission, Séverine Lugeon, Monsieur Jean-François Füglistner

Cette 2^{ème} séance a été convoquée pour connaître exactement le rôle des travailleurs sociaux, leurs horaires et leur travail.

Préambule

La COGES a préparé une série de questions pour mettre en évidence quelques-unes des nombreuses activités du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse.

La COGES a désiré se focaliser sur des sujets hautement d'actualité :

- le logement
- la jeunesse
- les écoles

1. Logements

Aide à la pierre

Quatre immeubles sont subventionnés. La subvention est communale et cantonale, durant une période de 15 ans. Chaque année la subvention diminue et le prix des loyers est adapté. A l'échéance, les appartements, malgré la suppression de la subvention, restent à un prix abordable. Il existe également une subvention fédérale qui peut être octroyée pendant 25 ans, selon l'article 19 LOG.

Aide individuelle au logement

Cette aide est financée par le Canton et par la Commune. Elle est allouée à des familles domiciliées à Nyon depuis 3 ans au moins, financièrement indépendantes des services sociaux et dont la charge locative est trop importante par rapport à leurs revenus.

La subvention est payée aux personnes. Elle est défiscalisée.

84 ménages ont déposé une demande d'aide en 2012.

56 familles ont bénéficié de cette aide, dont 52% de familles monoparentales. Les demandes refusées l'ont été pour les motifs suivants :

- revenus supérieurs au barème cantonal (28%),
- loyer abordable (28%),
- personnes au bénéfice du revenu d'insertion (25%),
- autres raisons (19%).

Appartements de dépannage

Selon la loi (LASV), la commune est tenue de reloger les familles qui ont été expulsées ou qui sont sans logement suite à un incendie ou une inondation. Actuellement, il y a 2 appartements de dépannage, propriété de la commune de Nyon. Ils sont destinés aux familles, les personnes seules étant plus aptes à se reloger par leurs propres moyens.

Ces 2 appartements sont des anciens logements qui ne peuvent plus être mis sur le marché et qui sont voués à la démolition. La famille qui en bénéficie doit signer un bail et payer un loyer qui n'est pas très élevé vu l'état très modeste de ces appartements. Elle doit également donner des preuves de recherches de logements. Le suivi est assuré par la régie Burnier.

Appartements protégés

Un immeuble d'appartements protégés est actuellement en construction. La priorité sera donnée aux personnes habitant Bel'Automne et en deuxième position aux personnes habitant dans la maison de Bourgogne. Le prix du loyer est de CHF 1450.- environ pour un 2 pièces, ce qui est nettement plus élevé que dans les 2 immeubles précités. Les prestations complémentaires peuvent être demandées au Canton. Elles sont calculées au pourcentage des revenus de chacun.

Autorisation de démolition, de transformation, de rénovation

Les propriétaires qui souhaitent démolir, vendre, rénover ou transformer des logements loués dont les loyers sont dans la catégorie dite « à pénurie » doivent, selon la loi, en faire la demande auprès de l'Office du logement. En 2012, 22 dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de l'urbanisme et le Département cantonal de l'Intérieur.

La Municipalité tient à conserver des logements à loyers abordables en ville.

Exemple : les nouveaux propriétaires de l'immeuble avenue Viollier 24 ne pourront pas le transformer complètement en "appart'hôtel". L'Office du logement a obtenu que 5 appartements soient mis en location.

2. Jeunesse

Enfance

Le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants en préscolaire et parascolaire compte actuellement environ 480 places. 260 enfants sont accueillis pour le repas de midi aux Horizons, au Stade de Marens et dans les familles d'accueil.

Les places de garde sont coordonnées via un guichet administratif central au Service des affaires sociales, ce qui permet de contrôler les revenus des parents et d'appliquer les critères de priorité d'accès.

Les places d'accueil en UAPE sont nettement insuffisantes.

Liste d'attente en structures d'accueil des enfants en 2012 se monte à 121 demandes pour le préscolaire et 67 pour le parascolaire.

Pour tenter de régler ce problème, le SASEJ s'est adressé aux crèches d'entreprises pour accueillir des enfants en préscolaire moyennant une rémunération par la Commune (Hublot, Generali, Mobilière). La crèche de Croquelune va s'agrandir à l'Etraz, selon le préavis 64/2012 accepté par le Conseil communal.

Il y a lieu de développer des projets dans des zones proches des écoles pour éviter des déplacements en bus comme c'est le cas pour les classes tartines de Perdtemps. Pour chaque nouveau quartier, une étude est faite pour voir dans quelle mesure une structure d'accueil pourrait être mise en place.

La gestion de ces problèmes est faite par des commissions spécifiques formées de collaborateurs du SASEJ, de l'Urbanisme ainsi qu'Architecture et Bâtiments.

Mamans de jour

Au 31 décembre 2012, nous comptons 81 accueillantes actives. 47 nouvelles candidates se sont présentées durant l'année 2012 et environ un tiers des demandes de candidature a abouti à l'établissement d'un contrat.

Il y a une formation donnée par des coordinatrices pour obtenir une autorisation de 18 mois et ce n'est qu'à cette échéance que le Service social nomme les mamans de jour et décide du nombre d'enfants. Actuellement, le salaire est fixé à Fr. 6.-- de l'heure par enfant. Les coordinatrices passent régulièrement dans les familles d'accueil pour prendre des nouvelles des enfants et voir si tout est en accord avec le contrat.

Travailleurs sociaux

Personnel :

- 3 travailleurs sociaux qui se répartissent les quartiers : Levratte – Redoute – Reposoir
taux d'occupation : 70 % et 90 %, dans une tranche d'âge de 30 à 50 ans.
- 1 personne au centre d'animation CANYON
- 1 personne pour les plus âgés, faisant le lien entre l'école, les stages, les apprentissages ou encore apprendre à rédiger un curriculum vitae
- Quelques moniteurs rémunérés n'ayant pas suivi de formation particulière (principalement des étudiants). Chacun propose une activité précise.
- 1 coordinatrice

Horaires de travail

Variable entre 11 heures le matin et 22 heures.

Après 22 heures lors des fêtes organisées par des jeunes ou les gymnasiens. Durant ces fêtes, un moniteur est présent avec des bouteilles d'eau et pour rendre attentifs les jeunes sur le problème des déchets, de la drogue ou de l'alcool. Lors de ces fêtes, un travail est également entrepris en amont pour intégrer certains participants à l'action de prévention (gymnasiens par exemple).

Les travailleurs sociaux font de la prévention. Ils ne sont pas là pour de la répression, mais pour écouter et conseiller, l'idée principale étant d'intervenir avec les jeunes lorsqu'ils rencontrent un problème avant que celui-ci devienne insurmontable. La création de liens de confiance est un travail de longue haleine. Il est plus difficile de créer des liens avec les filles qui ne s'engagent pas facilement dans un groupe de sport par exemple.

Chaque semaine il y a une séance de travail pour coordonner les actions et rapporter le travail de chacun. Des réunions ont également lieu avec les différents services de la commune comme la police avec qui il y a une étroite collaboration. Les jeunes qui posent problèmes sont connus.

Alcool, déprédations

Ce n'est pas du ressort du SASEJ de régler ces problèmes mais plutôt de la police. Pour la prévention lors des soirées festives, il y a un long processus, notamment des discussions avec les organisateurs, les travailleurs sociaux ainsi que plusieurs services concernés. La collaboration entre ces divers acteurs est excellente.

Pro-Jet

Cette association dépend du Canton, la Commune n'est pas impliquée.

Vélos pass : le Service de la mobilité a passé une convention avec Pro Jet.

3. Ecoles

Réfectoires pour le repas de midi : Nyon Marens et le Rocher + un projet au Reposoir. Pour les plus jeunes, accueil à la Buvette de Marens et aux Horizons.

Le vote populaire a instauré des journées continues à l'école, ce qui ne modifie en rien les horaires. L'école doit prendre en charge les enfants durant toute la journée.

Ecole secondaire et gymnase

Le SASEJ rencontre plusieurs fois par année le comité des élèves ainsi que les directeurs des écoles secondaires et primaires pour régler notamment les soirées festives ou autres activités sur le domaine public.

Conclusion

Logements

Les aides à la pierre et les aides individuelles au logement sont gérées conformément aux règlements en vigueur. Les deux appartements de dépannage se trouvent dans de vieux immeubles propriétés de la ville de Nyon et destinés à la démolition. L'immeuble d'appartements protégés est en cours de construction. Lors de la démolition et la rénovation d'immeuble, la commune peut exiger un pourcentage d'appartements à prix abordables.

Jeunesse

Le réseau d'accueil de jour est géré via un guichet administratif central au Service des affaires sociales. Les places en UAPE sont insuffisantes. Les mamans de jour sont formées et, après 6 mois, elles sont nommées. C'est le Service qui décide du nombre d'enfants.

Les travailleurs sociaux sont actifs dans les quartiers pour les animations et pour de la prévention. Ils n'interviennent pas en collaboration avec la police.

Ecoles

Contrairement à ce que l'on pouvait penser lors de la votation sur les journées continues à l'école, celles-ci ne modifient en rien les horaires. L'école doit prendre en charge les enfants toute la journée.

La sous-commission a été agréablement surprise par le grand nombre de domaines dont s'occupe avec beaucoup de sagesse le SASEJ. Elle a pu apprécier les explications et les réponses claires données aux différentes questions posées lors des 2 entretiens. Le Service est un grand navire piloté avec compétence et sensibilité.

Introduction

Lundi 18.03.2013

Monsieur Daniel Rosselat Syndic, Monsieur Pierre Zeender Chef de service,
Mesdames Suzanne Favre Présidente de la sous-commission, Véronique Bürki Henriod,
Roxane Faraut-Linares, Séverine Lugeon et Christine Trolliet,
Messieurs Frédéric Tschuy et Jürgen Vogel.

Préambule

La COGES s'est fixée comme objectif de passer en revue le Service des R&RH et lui a remis un catalogue de questions dans le but de préparer au mieux la rencontre.

En outre, la COGES a voulu faire connaissance avec le nouveau Chef de service afin de connaître sa ligne de conduite puis savoir de quelle manière il compte diriger ce service d'importance capitale. Spécialement interpellée par le taux de rotation élevé du personnel, la COGES a souhaité savoir quels moyens seraient mis en œuvre afin de réduire, sensiblement, ce taux de rotation.

Questions abordées

- Taux de rotation du personnel
- Engagement à temps partiel
- Gestion des relations
- Conditions de travail
- Politique d'engagement du personnel
- Apprenti(e)s
- GESPRO (Gestion de projet dans le domaine du territoire)

Taux de rotation du personnel

Q/ La rotation se situe au-dessus de la moyenne cantonale qui est de 6%, celle de Nyon est à 13%

R/ Le Service des R&RH, est bien conscient du taux trop élevé de la rotation du personnel. C'est pourquoi des audits ont eu lieu dans certains services afin de palier à cet état de fait. Depuis le dernier trimestre 2012, il procède à un entretien de départ de chaque collaborateur afin d'en analyser les causes.

Q/ Comment expliquez-vous cet écart ?

R/ Une analyse plus précise montre qu'un départ sur trois découle des départs à la retraite. Le nombre de retraités en 2012 était particulièrement élevé. Ces départs expliquent en partie l'augmentation de la rotation du personnel de la Ville. Dès lors, le ratio passerait de 13 à 10%

ce qui reste effectivement encore plus élevé en regard de la moyenne de 6% observée dans les administrations publiques. Des mesures et solutions sont en voie de réalisation suite à un questionnaire de satisfaction effectué par un prestataire externe.

Q/ Quelques cadres ont donné leur démission. Avez-vous des pistes quant aux raisons de leur départ ?

R/ Les entretiens effectués systématiquement lors de chaque départ ont mis à jour des raisons dues au climat et à la charge du travail, possibilités d'évolutions et conditions salariales. En outre, il a été procédé à un licenciement ainsi qu'à trois départs sur accord mutuel.

Engagement à temps partiel

Q / Quel est le pourcentage des emplois à temps partiels ?

R/ Le nombre d'employés à temps partiel est de 31%, représentant 106 personnes. Toutefois, dans un souci de crédibilité et de cohérence, les postes de cadres ne sont pas attribués à moins de 80%.

Q / Quel est le pourcentage femme/hommes ?

R/ 80% des temps partiels concernent des femmes, 20% les hommes.

Q / Dans quels secteurs trouve-t-on les employés à temps partiel ?

R / Le SASEJ (87% qui comprend les mamans du jour) et le Service de la culture détiennent la proportion la plus élevée des temps partiels.

Q / Le temps partiel génère une discontinuité dans les heures de présence. Quelles en sont les incidences notamment dans le service à la population ? Exemple : partage des données, organisation de la place de travail ?

R / Du point de vue de l'employeur, il permet une plus grande flexibilité face aux exigences du marché. Du point de vue de l'employé les avantages sont nombreux permettant, entre autres, de concilier vie professionnelle et vie privée. Ce mode de faire nécessite toutefois une parfaite organisation dans les services en matière de planification pour parer à d'éventuelles difficultés du point de vue opérationnel. Il est important lors de l'identification des besoins en personnel de définir un bon équilibre entre temps partiel et plein temps en fonction de ce que requièrent les postes. Dans l'exemple du service à la population, le poste est occupé par deux personnes qui se partagent un bureau avec un ordinateur à 50% et qui se complètent bien. Les avantages de ces deux engagements permettent au service de bénéficier de personnes avec des compétences complémentaires pouvant se suppléer dans leurs tâches réciproques. L'organisation permet ainsi, à coût égal, d'avoir une présence continue pour répondre aux demandes des citoyens.

Gestion des relations

Q / Suite aux audits effectués en 2012, quels sont les changements intervenus, notamment au niveau du Service de l'urbanisme ?

R / L'audit a eu pour but de faire un état des lieux :

- de la situation au travail et de la collaboration, telle que perçue par les collaborateurs
- d'identifier les facteurs de stress et les ressources à disposition
- de définir les mesures appropriées d'amélioration.

Cette analyse a été conduite par une mandataire externe, docteur en psychologie de travail. Cinq services ont été auditionnés tant au niveau des collaborateurs que de l'encadrement. Les collaborateurs ont eu la possibilité de s'exprimer de manière confidentielle. Le constat a été fait que les rôles et les responsabilités gagneraient à être mieux compris pour être pleinement assumés. Le volume de travail en constante augmentation est également un des facteurs de mauvais stress. Des pistes d'amélioration se sont dessinées dont l'une est de donner les moyens en termes de formation pour acquérir les compétences nécessaires afin d'être en mesure d'assumer les tâches confiées. Les résultats de l'enquête ont été communiqués aux collaborateurs et seront suivis par des actions concrètes, à savoir :

- Concept de formation
- Nouveau souffle en matière d'entretiens annuels. Trois groupes de travail composés de représentants de la Municipalité, Chefs de service et groupes mixtes se pencheront sur les axes : organisation, communication, charte d'utilisation
- Refonte de l'échelle de traitement
- Définition d'un nouveau statut du personnel
- Enquête systématique annuelle du climat de travail.

Q / Un employé ayant des problèmes avec sa hiérarchie a-t-il la possibilité d'en référer à R&RH ?

R / Le collaborateur a la possibilité de s'adresser très librement et en toute confidentialité à sa hiérarchie, son délégué du personnel, voire à R&RH.

Q / Quelles sont les procédures mises en place dans ce type de situation ?

R / Dans un premier temps, il est proposé à l'employé de s'adresser à son chef de service. Si cela s'avère difficile, le collaborateur a la possibilité de contacter R&RH qui le recevra en toute neutralité et décidera des actions à entreprendre pour résoudre le différend. Il peut également faire appel aux représentants de la Commission du personnel. Celle-ci composée de 13 personnes, siège par ailleurs une fois par mois pour un échange avec la Direction.

Conditions de travail

Q / Les employés ont-ils un cahier des charges ? Le connaissent-ils ?

R / Depuis 2011, un cahier des charges est établi pour chaque poste mis au concours. Dès le 2^e trimestre 2012 chaque nouvel employé a reçu un cahier des charges. Dans un souci d'amélioration continue, R&RH a mandaté le cabinet HKP afin de procéder à un état des lieux de toutes les fonctions au sein de l'Administration, de les réactualiser et d'en créer si nécessaire. Dès 2014, tous les collaborateurs connaîtront leur description de fonction.

Q / Les conditions du service évoluent-elles en fonction des besoins de la commune, de la population ?

R / La situation du marché de l'emploi, l'évolution constante face à la législation, les processus de recrutement exigent une adaptation, un grand sens de professionnalisme en fonction des événements. Il faut être réactif, mieux il y a lieu d'être dans l'anticipation. La nouvelle échelle de traitement des salaires tient compte de ces facteurs.

Q / Procédez-vous à des entretiens d'évaluation réguliers ?

R / Jusqu'à présent, les services ne procédaient pas à des entretiens systématiques afin d'évaluer la performance et l'efficacité des collaborateurs. Désormais, R&RH les organise deux fois par année. Chaque chef de service/chef d'équipe est tenu de procéder à une évaluation annuelle de ses collaborateurs. Ces entretiens dont l'un des objectifs est la révision de l'échelle des traitements a pour but de mettre en place une politique de rémunération qui tienne compte des responsabilités du collaborateur. Ces entretiens favorisent l'atteinte des objectifs, amélioreront les prestations fournies et créeront des conditions favorables afin de développer et renforcer la motivation du personnel.

Politique d'engagement du personnel

Q / La procédure d'embauche actuelle favorise-t-elle les candidats locaux ?

R / La préoccupation en qualité d'employeur est de concilier les objectifs sociaux et économiques. La provenance des candidats est bien entendu une question qui se pose lors de la sélection. En qualité d'employeur, la Ville de Nyon, a, avant tout, la responsabilité d'identifier les meilleures compétences. Il est évident qu'à qualités égales, le choix se portera sur une candidature locale et si ce n'est pas le cas domiciliée en Suisse.

Apprenti(e)s

Q / Les quatre apprenti(e)s ayant terminé leur CFC en 2011 travaillent-ils/elles encore pour la Ville ? Le cas échéant, à quels postes ?

R / La règle de la Commune est de ne pas leur proposer un poste une fois l'apprentissage accompli sauf si l'apprenti veut poursuivre par une maturité professionnelle. La politique de la Ville favorise des stages pour les jeunes formés qui peuvent déboucher sur un premier emploi.

GESPRO (gestion de projet dans le domaine du territoire)

Q / Comment est-elle gérée ? Implique-t-elle, en plus des cadres, les employés notamment dans la transversalité des structures ?

R / Dirigé par le Secrétaire municipal, ce groupe de travail réunit les chefs de services/offices une fois par mois, puis un point de situation est fait tous les trois mois. Son but est de remettre à plat les missions de chaque service/office, de préciser leur rôle et les limites de leurs champs d'action dans la Commune. Cette structure, bien qu'elle n'existe que depuis peu, semble avoir pris la bonne direction. Les membres du groupe de travail sont certains qu'elle aura le mérite d'accompagner efficacement la réorganisation des services et de gérer de façon optimale et transversale les objectifs de grande envergure du projet de législation 2011-2016. Etant donné son caractère à haute valeur ajoutée, seuls les cadres des services/offices en font partie.

Les sujets/projets traités sont ambitieux. Ils englobent les domaines d'activités suivants :

- Répartition des responsabilités
- Collaboration renforcée avec la Municipalité
- Prestations
- Organisation administrative
- Missions
- Coordination courante et régulière

Conclusion

Il est apparu à la COGES, tout au long des échanges, que la ville de Nyon en tant qu'employeur voue une préoccupation importante à ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs. Elle a pu constater que le climat de travail, moteur essentiel pour accomplir les tâches confiées dans les meilleures conditions possibles, occupe une place prépondérante dans l'efficacité de l'administration.

Le récent démarrage de GESPRO sous la supervision du Secrétaire municipal semble favoriser l'harmonisation entre les services.

Bien que le nouveau responsable des R&RH ne soit en fonction que depuis juillet 2012, les membres de la COGES ont pu apprécier son professionnalisme, sa présence à la tête de ce service clé est un réel atout pour la Ville de Nyon.

Introduction

Lundi 18 mars 2013

Monsieur Olivier Mayor Municipal, Monsieur François Menthonnex Chef de service,
Messieurs Sacha Soldini Président de la sous-commission, Victor Allamand,
Jacky Colomb Président de la COGES, Dominique Karlen, Frédéric Tschuy et Jürgen Vogel.

Préambule

La COGES a voulu se consacrer cette année à la STEP (exploitation et développement).

Pour bien préparer cette visite, la COGES a remis à T&E un questionnaire concernant le fonctionnement de la STEP. Les questions portaient sur les difficultés rencontrées ces dernières années, l'avancement des solutions envisagées, la situation actuelle et les décisions prises pour résoudre les différents problèmes.

La COGES s'interroge sur les différents crédits accordés pour la STEP. Les montants sont importants et les problèmes soulevés n'ont apparemment pas trouvé de solutions satisfaisantes.

La COGES souhaite connaître la situation sur le plan des problèmes identifiés, des travaux entrepris ou en attente, des processus suspendus et de leurs substitutions dans la chaîne de traitement des eaux usées, des boues, des effluents et de l'air vicié.

La COGES souhaite connaître le montant des crédits déjà dépensés pour chaque préavis.

En début de séance, Monsieur le Municipal fait remarquer que certaines des questions posées ne concernent pas directement l'exercice 2012.

Le Président de la COGES précise que si c'est le cas, c'est surtout pour aider à la compréhension de la situation actuelle. Les problèmes d'exploitation survenus antérieurement mais influençant fortement les décisions d'aujourd'hui méritent des éclaircissements.

A quoi Monsieur le Municipal nous a assuré qu'il était ouvert à la discussion pour éviter toute incompréhension de la part du Conseil.

A l'issue de cette séance nous nous plaisons à dire que les explications techniques détaillées, que nous ne reproduirons pas intégralement ici, nous ont été données sans restriction quant à la chronologie des événements.

Thématiques abordées

Préavis 26/2007	Achat d'une installation de séchage des boues
Préavis 172/2007	Crédit d'étude - Installation de traitement de l'air vicié
Préavis 7/2011	Couple chaleur force grande révision et installation d'un système de nettoyage du biogaz
Préavis 217/2011	Installation de traitement de l'air vicié

Préavis 26/2007 Achat d'une installation de séchage des boues

Ce préavis a été clos en 2010, l'installation de séchage fonctionne correctement mais elle génère des odeurs et produit des boues déshydratées dont les propriétés physico-chimiques n'étaient pas attendues.

Ces boues subissent un auto échauffement dû à une forte concentration de fer et de microfibrilles. Ce problème est spécifique à Nyon qui utilise le système de bio-filtration alors que la plupart des autres STEP utilisent celui des boues activées. C'est le processus de précipitation du phosphore qui est responsable de la présence de fer dans les boues, et c'est ce fer qui provoque l'auto échauffement des granulats résiduels. La température atteinte certains jours pouvait être dangereuse, des phénomènes de rougeoiement de la matière ayant été observés. La tentative de changer d'adjuvant afin de limiter l'apport de fer n'a pas apporté de résultats tangibles malgré un prix bien plus élevé. D'autres essais ont été faits avec des résultats décevants et des effets secondaires indésirables.

Finalement même la diminution au minimum du fer s'est soldée par un échec, l'échauffement était moindre mais la présence d'un taux de microfibrilles important agissant comme un isolant autour des granulats, n'a pas permis de réduire la réaction exothermique. Après consultation auprès d'autres STEP, en France notamment, T&E a malheureusement dû constater que bien que le phénomène soit connu, il n'y a pas actuellement de solution pratique à ce problème.

Les communes de Gingins et Chéserex nous apportent leurs boues pour digestion, déshydratation et séchage. La commune de Rolle qui nous les confiait uniquement pour le séchage les évacue maintenant elle-même.

Les boues déshydratées sont actuellement incinérées dans l'installation de Lausanne. Contrairement à ce que l'on pourrait croire ceci n'engendre pas de coûts supplémentaires mais au contraire une non dépense annuelle de près de 100'000.- francs y compris l'amortissement du sécheur.

Préavis 172/2007 Crédit d'étude - Installation de traitement de l'air vicié

Préavis 217/2011 Installation de traitement de l'air vicié

Ces deux préavis ont été acceptés par le Conseil lorsque l'installation de séchage des boues a commencé à générer des odeurs insupportables pour les alentours.

Pour le préavis 217, sur un crédit de 1'200'000 francs seul 50'720,45 francs ont été dépensés. Le projet de traitement de l'air vicié est suspendu puisque l'installation de séchage des boues ne fonctionne pas correctement.

Aujourd'hui après les essais divers pour trouver une solution au dysfonctionnement du séchage des boues, l'installation est arrêtée et ne génère plus de mauvaises odeurs. Il se pose la question de son utilité.

A la question sur la légalisation du PPA, il est rappelé que la STEP avait été construite en zone intermédiaire, au bénéfice d'une dérogation du Canton et que le PPA devait être légalisé ultérieurement, ce qui ne fut jamais fait. Par la suite cette légalisation est vraiment devenue obligatoire notamment pour pouvoir construire la nouvelle déchetterie et le centre d'entretien et voirie.

Aujourd'hui le PPA est enfin légalisé et la STEP, le SAN et le Centre d'entretien des routes et voirie (CERV) se trouvent en zone d'utilité publique.

Préavis 7/2011 Couple chaleur force grande révision et installation d'un système de nettoyage du biogaz

La COGES désirait savoir comment le rendement a évolué après la grande révision et l'installation du système de nettoyage du biogaz.

Les travaux se sont terminés début décembre 2012 et il n'est pas encore possible de comparer le rendement avec la situation précédant la révision.

Le préavis a été bouclé sur les comptes 2012.

Généralités

La STEP de Nyon, comme seulement quatre autres STEP dans le canton, utilise le procédé de bio-filtration. Ce choix permet de construire des installations avec une faible emprise sur le terrain. On peut aujourd'hui se poser la question de ce choix alors que l'espace ne manquait justement pas en ce lieu.

Dimensionnée pour 50'000 Eh (Equivalents habitants) elle traite les eaux usées d'environ 25'000 Eh. (charge environ 50%)

Actuellement les communes de l'Association des Eaux du Boiron (AEB) : Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy sont raccordées à la STEP de Nyon. Cet accord est régi par une convention.

Celles de Gingins, Cheserex et Prangins seraient susceptibles de nous rejoindre.

Entre 2005 et 2007 de longues tractations ont eu lieu entre les communes de Terre Sainte et la commune de Nyon pour un raccordement à notre STEP. Elles n'ont malheureusement pas abouti, ces communes ont décidé de construire leur propre STEP.

Le prix de l'épuration par Eh pourrait être abaissé, une STEP atteint en effet son meilleur rapport coût / efficacité lorsque la charge est égale ou supérieure à 80%.

Le coût d'épuration actuel est de 137 frs/Eh.

Il est à noter que la STEP, malgré le turbinage des eaux épurées et le couple chaleur force, est un gros consommateur d'électricité. Deux installations sont gourmandes en électricité : le pompage de refoulement de Rive à l'Asse et le système de bio filtration nécessitant également de puissantes pompes.

La Ville ne sous-traite pas l'entretien de la STEP, il n'existe pas d'entreprises spécialisées dans ce domaine en Suisse et la Ville a du personnel hautement compétent pour cette tâche.

Conclusion

La STEP de Nyon a connu, ces dernières années, quelques difficultés techniques liées à ses installations spécifiques. Le choix de ce système, probablement dicté à l'époque par une volonté de ne pas avoir trop d'emprise sur le terrain est un choix peu commun.

Le lieu audacieusement choisi tout en haut du territoire communal est également source de complications techniques. Il faut cependant prendre en compte que la Commune ne disposait que de peu de terrain au bord du lac et que la localisation de l'ancienne STEP en cohabitation avec la zone de loisirs avait démontré son incongruité.

Le séchage des boues à fin d'incinération en cimenterie, bien que plus onéreux, se voulait plus écologique et sans résidus ultimes.

La bio-filtration et le séchage, deux procédés qui se sont avérés incompatibles, ont été à l'origine de problèmes qui n'ont pas trouvé de solutions techniques.

L'année 2012 a été consacrée à tenter de trouver, en vain, ces solutions techniques.

Ces problèmes techniques amèneront à des prises de décisions inévitables.

Introduction

Jeudi 28 mars 2013

Monsieur Olivier Mayor Municipal, Mesdames Monique Voelin Cheffe de service, Véronique Rey Vodoz Conservatrice du Musée romain.

Mesdames Josette Gaille, Roxane Faraut Linares,

Messieurs Alexandre Démétriadès, Président de la sous-commission.

Victor Allamand, Jean-François Fuglister et Dominique Karlen.

Préambule

La Commission de gestion (COGES) a souhaité aller à la rencontre du Service de la culture dans le but de répondre à des questions que se posent de manière récurrente de nombreuses et nombreux Conseillères et Conseillers communaux de Nyon.

La sous-commission a articulé ses questions autour de deux thématiques qui figurent plus bas. Ces questions ont été envoyées au préalable au Municipal en charge de la culture dans le but de rendre la séance la plus efficace possible.

Thématiques abordées :

1. Subventions

- Expliquez la politique de subvention des salles : mise à disposition gratuite, location facturation...
- Sous-location des salles, mises à disposition, autorisation ? (Usine à gaz).
- Comment s'articule la location des salles versus les subventions ? (Usine à gaz, Théâtre de Marens, Visions du Réel, etc.).
- Le théâtre du Funambule était en graves difficultés financières en 2012 ; qu'a entrepris le Service pour tenter de sauver ce lieu de culture ?
- Suite à la décision du Conseil Régional de soutenir financièrement l'Usine à gaz, la Ville va-t-elle diminuer les subventions qu'elle alloue déjà à cette dernière ?

2. Patrimoine historique et culturel

- Existe-t-il un inventaire des biens culturels de la Ville de Nyon ?
- Où se trouvent les acquisitions de la Ville de ces dix dernières années ? (Mobilité des œuvres, localisation, rapport stocké/exposé).
- Existe-t-il un catalogue ?
- Comment les biens sont-ils assurés ?

1. Subventions

Pour cette première partie, de nombreuses questions s'entrecoupaient et pouvaient paraître redondantes, c'est pourquoi nous avons articulé les réponses autour de sous-chapitres distincts.

Politique de subvention des salles ; gratuité, location, facturation.

Il est tout d'abord important de noter que pour une grande partie du travail de facturation des salles, c'est le Service des sports & maintenance qui en a la gestion. Les opérations comptables y relatives sont donc gérées par ce dernier.

Plus généralement, les salles sont payantes à la location sauf si l'association qui désire les louer remplit certains critères définis par la Municipalité, à savoir notamment que l'association doit être d'intérêt public ou encore qu'elle doit représenter un intérêt particulier pour la Ville de Nyon. L'association peut alors demander à son « service de tutelle » d'obtenir cette gratuité.

Pour l'Ecole de Musique et le Conservatoire de l'Ouest vaudois, la loi sur les écoles de musique impose à la Ville de leur mettre à disposition des locaux. Ainsi, le Service de la culture subventionne ces derniers au minimum à hauteur du loyer qui leur est facturé.

L'Usine à Gaz – un « service public délégué »

La COGES a formulé plusieurs questions qui avaient pour but de clarifier la politique de subventionnement de l'Usine à Gaz (ci-après UAG) par la Ville. Voici un résumé des réponses qui lui ont été apportées.

Le « cas » de l'UAG est particulier à Nyon. Au-delà de l'importance de connaître l'historique de cette association, il est fondamental de connaître la relation singulière qu'entretient la Ville avec cette dernière. Une expression est revenue à plusieurs reprises lors de la séance pour qualifier cette relation : un « service public délégué ».

En effet, la Municipalité, qui reconnaît clairement en l'UAG une association d'utilité publique et un véritable pilier de la culture (c'est la seule salle professionnelle de la région), procède par un raisonnement logique qui est à l'origine de cette relation particulière de délégation de service public. Le service proposé par l'UAG en sa qualité d'association à but non lucratif composée de nombreux bénévoles est un service bien moins cher mais tout aussi efficace qu'il ne l'aurait été si d'aventure cette institution était privée ou si sa gestion était entièrement confiée à la ville de Nyon.

Une convention supervisant les subventions nyonnaises et régionales à l'UAG est établie et doit être respectée ; elle fixe en quelque sorte le chemin à emprunter pour une association culturelle qui doit remplir des conditions précises nécessaires au renouvellement des dites subventions. Un bilan est établi chaque année pour veiller au respect de cette convention. De plus, la Ville consulte les comptes de l'association à chaque fin d'exercice.

La convention qui lie cette association à la Ville fait donc office de délégation de service public. En effet, l'association ne pourrait fonctionner sans un important soutien financier de la Ville. Ce soutien sera à hauteur de CHF 395'000.- pour l'année 2013 dont CHF 15'000.- qui contribuent à l'achat de matériel d'exploitation. D'ici à l'année 2017, cette somme atteindra CHF 425'000.-.

En matière de location et de sous-location, la politique promue par la Municipalité et appliquée par le Service de la culture est simple. La salle est en effet mise à disposition de l'association UAG gratuitement et sa gestion lui est entièrement confiée. De plus, l'association fonctionne, si l'on peut dire, en circuit fermé d'un point de vue financier ; toute somme perçue par l'UAG dans le cadre d'une « sous-location » reste dans les caisses de l'association. Il est important de noter que les frais de location ne servent qu'à couvrir les frais d'électricité, de nettoyage, de chauffage ou encore à payer les techniciens qui travaillent et le matériel qui est mis à disposition.

Monsieur le Municipal Olivier Mayor soutient que, dans la mesure où l'association fait office de « service public délégué », il est important que l'Usine à Gaz continue de fonctionner en « circuit fermé ne faisant pas de bénéfice ». Il note également que si bénéfice il y avait, il servirait à la recapitalisation de l'association. Les locaux de l'UAG peuvent être mis à disposition gratuitement pour plusieurs soirées/événements en lien avec la Ville ou le Conseil régional.

À propos de la subvention allouée depuis peu par le Conseil régional, une réponse très nette nous a été donnée. Il n'est pas question de baisser les subventions nyonnaises dès lors que le Conseil régional participe au soutien de l'UAG. Au contraire, c'est bien parce que la Ville de Nyon reconnaît dans ce lieu culturel un des piliers de la culture locale et le soutient en conséquence que la Région se joint à cette politique de subventionnement. Comme pour un bon nombre d'acteurs culturels d'envergure, c'est le principe de subsidiarité qui domine en matière de soutien financier.

Le Municipal rappelle que le Conseil régional s'est engagé à soutenir financièrement l'Usine à Gaz. Dans l'hypothèse de la construction de la deuxième salle de spectacle, Monsieur Mayor espère une participation financière de la Région.

Visions du Réel – Far° – Théâtre de Marens

Pour le festival international du film documentaire, Visions du Réel, le principe de subsidiarité régit les relations de subventionnement entretenues entre ce dernier et la Ville. La Confédération soutient cette institution tant que le Canton la soutient et le Canton de faire pareil avec Nyon.

S'agissant d'un événement ponctuel, Visions du Réel ne gère aucune salle et paye de surcroît la location des salles qu'elle occupe durant le festival. La subvention nyonnaise, qui s'est montée à CHF 312'500.- pour l'année 2012, couvre notamment la location des locaux.

Pour le Far°, le festival des arts vivants, la Municipalité, dont la position est confirmée par les subventions du Conseil régional, reconnaît le rôle essentiel de cette association pour la Ville.

Elle a soutenu le festival à hauteur de CHF 195'000.- pour l'année 2012. L'aide financière qui était attribuée au soutien à la location des salles, facturées par le Service sports &

maintenance, était de CHF 5'000.- et la somme de CHF 20'000.-, subvention spéciale annuelle 2012-2014, était consacrée à l'assainissement des comptes de l'association.

Pour le Théâtre de Marens, cette salle reste gérée par l'administration nyonnaise. La gratuité éventuellement accordée aux associations qui l'occupent ne peut l'être que si les critères imposés par la Municipalité (voir plus-haut) sont remplis. Pour l'Association des 3 arbres la procédure à laquelle doit se soumettre toute association pour se voir aidée financièrement (vérification des comptes, etc.) n'a pour le moment jamais été remplie par la dite association. Le Service de la culture est prêt à aider cette association dès qu'elle satisfera aux critères nécessaires à la procédure.

Le Funambule

Les soucis financiers qu'a connus l'association le Funambule ont poussé le Service de la culture à entrer en contact avec cette dernière. En lieu et place de verser une somme aléatoire et arbitraire à l'association pour la sauver, la Ville s'est posée en relais par rapport au Conseil régional et au Canton qui assurent désormais de leur soutien. On peut cependant regretter que la Municipalité ait attendu aussi longtemps pour se positionner sur ce dossier.

La ville de Nyon, qui voit en ce lieu un fort potentiel créatif, reconnaît l'importance de soutenir les adresses culturelles historiques. Elle souhaite, en soutenant cette association, promouvoir la mise en relation entre les auteurs, les compositeurs et les interprètes ; cet aspect avait, selon elle, fait la force de ce lieu culturel.

Les conventions

Nous disions plus haut qu'une convention liait l'association de l'Usine à Gaz à la ville de Nyon et au Conseil régional. Pour le festival des arts vivants, le Far°, une convention lie également l'association à la Ville de Nyon et au Conseil régional. Pour le festival Visions du Réel, une convention lie cette fois l'association à la ville de Nyon et au Canton de Vaud, représenté par le département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Certes, la méthode pratiquée par la Ville, à savoir l'établissement de conventions, permet de prévoir dans le temps les subventions qui seront allouées aux diverses associations susmentionnées. Mais ces conventions permettent aussi, et surtout, de fixer un cadre précis dans lequel figurent les attentes de la ville de Nyon à l'égard de ces associations.

Tableau récapitulatif des conventions

Association	Acteurs impliqués	Durée de la convention	Somme annuelle versée par Nyon
Le Far°	Nyon, Conseil Régional	2011	185'000
		2012-2014	220'000
Visions du Réel	Nyon, État de Vaud	2012-2014	312'500
		2015	322'500
Usine à Gaz	Nyon, Conseil Régional	2013	395'000
		2014	405'000
		2015	425'000
		2016	415'000
		2017	425'000
L'Élastique citrique	Nyon	2003-2008	20'000
		2009-2012*	25'000

* La convention se terminait à fin 2012, les négociations sont en cours pour la suite.

2. Patrimoine historique et culturel

Pour cette seconde partie, les réponses figurent sous les questions transmises au Service de la culture. Ces dernières étaient plus distinctes et donc plus faciles à la retranscription.

Existe-t-il un inventaire des biens culturels de la Ville de Nyon ?

Il existe un inventaire des biens culturels de la ville, aussi bien des collections des musées que des œuvres d'art achetées aux artistes de Nyon et de la région.

Cet inventaire est informatisé depuis une quinzaine d'années (logiciel Micromusée de l'entreprise Mobydoc) et est commun aux trois musées et aux œuvres d'art achetées grâce aux propositions de la Commission des affaires culturelles. Il est mis à jour régulièrement. Les œuvres acquises en 2012 sont en cours d'inventaires ou d'encadrement.

Où se trouvent les acquisitions de la Ville de ces dix dernières années ? (Mobilité des œuvres, localisation, rapport stocké/exposé)

Les œuvres acquises ces dernières années par la ville de Nyon sont pour la plupart exposées dans les locaux de l'administration. Certaines sont en prêt au Gymnase cantonal à Nyon et l'Hôpital de Nyon. Voici la liste des locaux où sont exposées ces

œuvres : Ferme du Manoir, Administration générale, Architecture et Bâtiments, Office de la mobilité, SASEJ, RRH, SI, Espaces verts, Culture, Bibliothèque communale, Centre funéraire, Conservatoire de musique de l'ouest vaudois, Villa Niedermeyer. Une des acquisitions de 2011 est en prêt pour une exposition à l'Espace Arlaud à Lausanne (Rétrospective Pierrette Gonseth-Favre).

La mobilité des œuvres est suivie par le régisseur des collections des musées de Nyon, qui modifie les localisations dans l'inventaire, se charge des transports et des accrochages avec l'aide du décorateur des musées. Derniers mouvements tout récemment : un nouvel accrochage d'une série d'œuvres au SASEJ ; un accrochage dans le bureau du chef du Service architecture & bâtiments. Des demandes des chefs des Services R&RH et urbanisme n'ont pas encore pu trouver de réponses.

Les œuvres des dernières années sont pratiquement toutes exposées sauf celles qui sont délicates (céramique, porcelaine) pour lesquelles il faut prévoir des conditions spéciales d'exposition (socle et cloche) ou dont la taille est très importante.

Les œuvres stockées au dépôt des biens culturels sont essentiellement des œuvres anciennes ou des œuvres difficilement « exposables » en raison de leur sujet, de leur taille ou de leur fragilité.

Existe-t-il un catalogue ?

Le Service de la culture possède des classeurs avec des fiches d'inventaire (avec photo d'identification pour chaque œuvre), mais il n'a pas réalisé de catalogue.

Le travail d'inventaire des collections est de longue haleine et se planifie sur plusieurs années dans la continuité. A noter que toutes les expositions réalisées par les Musées nyonnais ont pour base un travail scientifique d'inventaire et de recherche. Elles sont souvent accompagnées d'un catalogue dont la rédaction nécessite elle aussi des données scientifiques fiables. A titre d'exemple, le travail d'inventaire du Musée historique et des porcelaines a permis la publication d'un ouvrage intitulé "Histoire/s du château de Nyon", rédigé par Vincent Lieber, qui raconte le château de Nyon par le biais de ses collections.

Comment les biens sont-ils assurés ?

La commune a contracté une assurance globale pour couvrir toutes les œuvres d'art propriété de la Ville. Ces œuvres sont couvertes contre les dégâts d'eau, l'incendie, le vandalisme et le vol avec ou sans effraction. C'est l'Office juridique qui s'occupe des contrats d'assurance. Le Service de la culture fournit régulièrement la liste des nouvelles acquisitions et des dons afin de réévaluer la couverture de l'assurance.

Conclusion

La commission a pu constater le travail conséquent qui est mené par le Service de la culture. Que ce soit dans la gestion du patrimoine culturel et historique de la Ville, dans la promotion de la culture par le biais des musées et des bibliothèques ou encore dans le soutien d'associations et d'acteurs culturels de notre ville, ce service travaille dans un secteur où les résultats ne sont que peu quantifiables et sont subordonnés à l'appréciation subjective de leurs destinataires : les habitants de Nyon.

Une grande partie du travail de la commission s'est porté sur la politique de subventionnement menée par le Service de la culture. Elle a pu constater que les principales subventions accordées à moyen terme auprès d'associations culturelles nyonnaises étaient soumises au respect de conventions préalablement établies, lesquelles permettent de poser des conditions claires qui définissent le cadre de la relation entre l'association en question et la Ville pour, ainsi, objectiver les attentes des autorités nyonnaises.

La commission note enfin que la Ville, par le biais du Service de la culture, tend à fonctionner comme un relai entre ses acteurs culturels et les différentes autorités.

Service architecture et bâtiments – Préavis 199

Suite à une question de la COGES concernant le suivi du préavis 199 – Optimisation énergétique des bâtiments - le Service architecture & bâtiments nous a fait parvenir la réponse suivante que nous reproduisons in extenso.

PREAVIS N°199

OPTIMISATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Nyon, le 2 avril 2013

Monsieur le Président de la Commission de gestion,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En janvier 2011, la Municipalité a déposé au Conseil communal le préavis 2011-199 - Optimisation énergétique des bâtiments communaux. Le 16 mai 2011, le Conseil communal octroyait à la Municipalité par voie de préavis :

- Un crédit cadre de CHF 850'000.- pour des travaux et l'achat de matériel*
- Un poste de technicien en énergie au Service architecture & bâtiments*
- Des crédits supplémentaires au budget 2011 compensés représentant CHF 35'000.- pour financer les frais de personnel et de conseil*
- L'autorisation de prélever CHF 175'000.- sur le fonds de réserve pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables pour couvrir la différence entre les charges et les économies*
- L'autorisation de créer un nouveau chapitre dans le plan de comptes intitulé « Gestion des énergies des bâtiments communaux »*

Durant l'année 2011, les Services ressources et relations humaines et architecture & bâtiments, associés d'une part à l'Office de l'énergie et du développement durable et d'autre part au mandataire ingénieur, chargé de superviser le projet ont activement recherchés un technicien en énergie. Manifestement le marché de l'emploi dans cette branche était particulièrement tendu et il fallut recourir à plusieurs appels d'offres pour trouver un candidat qui réponde au cahier des charges du poste.

Le technicien en énergie, M. Dominique Zasso, a commencé son activité le 1^{er} février 2012 au sein du Service architecture & bâtiments. Employé précédemment par La Poste où il avait mené le même type de projet, il fut très rapidement opérationnel dans son nouvel emploi. Donnant entière satisfaction à son chef de Service. Malheureusement, il ne trouva pas la manière de collaborer avec l'ingénieur mandaté pour mettre en place la structure de projet. Il s'en suivit un conflit ouvert que tant le chef du Service ressources et relations humaines que celui du Service architecture & bâtiments ont tenté de régler lors de nombreuses discussions. L'enchaînement des événements est allé très vite, M. Zasso, a

quitté l'administration au profit d'une entreprise privée au 30 avril 2012, sans qu'il soit possible de le convaincre de rester à son poste de technicien en énergie.

Persuadé que le problème majeur de cet échec provenait de la méthode appliquée par le mandataire et le sentiment que la Ville de Nyon était otage de l'organisation de projet qu'il avait tenté de mettre en place, il a été décidé de repenser le montage de ce projet avant de mettre au concours le poste de technicien en énergie. D'autant plus que le Service architecture et bâtiments avait acquis la certitude qu'avant d'intervenir sur les bâtiments communaux afin d'identifier les économies d'énergie potentielles, il y avait lieu de procéder à une analyse complète du parc immobilier par la méthode EPIQR. C'est pour cette raison que la Municipalité a déposé au Conseil communal, le 25 juin 2012 le préavis n° 2012-53 – Patrimoine immobilier communal – Demande d'un crédit de CHF 892'000.- TTC pour l'établissement d'une expertise technique systématique. Dans sa séance du 3 septembre 2012, le Conseil communal a accordé à la Municipalité le montant du crédit demandé. Fin 2012 une dizaine de bâtiments ont été expertisés selon la méthode EPIQR. Le solde du patrimoine immobilier de la Ville de Nyon sera analysé durant l'année 2013. Cet énorme travail d'expertise servira de socle au projet d'optimisation énergétique des bâtiments communaux.

Fort de ces différents constats, c'est finalement en fin d'année 2012 qu'une offre d'emploi a été diffusée, non pas pour un technicien, mais pour un ingénieur. En effet, après mûres réflexions, il apparaît clairement que de disposer, à l'interne, d'une personne qui soit en mesure de décrire le processus, de mettre en place et de maîtriser l'ensemble des phases du projet garantit l'autonomie de l'administration. D'autre part, l'exploitation de la base de données EPIQR, nécessitera des connaissances qui relèvent d'avantage des capacités d'un ingénieur que d'un technicien. Par ailleurs, le fait de disposer de toutes les données de consommations énergétiques récupérées sur les installations directement au sein du Service architecture & bâtiments permettra de les pérenniser sans être lié par un contrat auprès d'un prestataire de services.

Le 2 mai 2013, M. David Baudraz, ingénieur, débutera son activité au sein du Service architecture & bâtiments. Le poste a été rattaché à la cellule « Entretien » du Service architecture & bâtiments. C'est cet organe qui suit l'ensemble du déroulement du projet EPIQR. Ces deux projets (préavis 2011-199 et 2012-53) seront ainsi menés en parfaite coordination. Le projet d'optimisation énergétique pourra enfin débiter sérieusement et se concrétiser progressivement par des mesures permettant des économies d'énergie.

*Patrick Troesch
Chef du service*

Remarques et questions relatives au rapport municipal

Vous trouverez ci-dessous les questions que s'est posées la COGES à la lecture du rapport de gestion. Les réponses de la Municipalité sont en italique.

Service de l'administration générale - SAG

Gestion électronique des données - GED

- **Comment définit-on ce qu'est un courrier sensible ?**

Un courrier est qualifié de sensible, lorsqu'il est adressé à la Municipalité ou au Syndic, et qu'il présente un risque pour la Ville. Il peut s'agir d'un risque de conflit, d'un risque judiciaire ou pouvant porter atteinte à son image. De nature politique, le courrier sensible est traité avec une attention particulière car il nécessite une réponse circonstanciée.

On peut lire dans le rapport de gestion page 28 :

1.3 Gestion du courrier

« La GED n'est pas encore utilisée par l'ensemble des services et offices ».

et plus loin : page 109 – Chapitre : Informatique et population :

1.1 Unité projets

« Courrier entrant / sortant : l'application est utilisée par l'ensemble des services, ce qui devrait permettre d'améliorer la qualité des réponses aux courriers sensibles ».

- **L'application est-elle utilisée ou non par l'ensemble des services ?**

Vu la nécessité de former les utilisateurs de la GED au fonctionnement de cette application informatique, il a été prévu de mettre en œuvre ce projet par étape. A fin 2012, l'ensemble des services et offices n'utilisent pas la GED. Cela sera le cas en 2013 si tout se déroule comme prévu.

- **Quelles sont les fonctions et qualifications des personnes en charge du suivi des demandes de naturalisation ?**

Les demandes de naturalisation sont suivies par les personnes suivantes au SAG :

- *Mme Ginette Ritter, secrétaire municipale adjointe ;*
- *Mme Nadège Kolly, secrétaire.*

Elles s'appuient sur les processus mis en place à l'interne pour effectuer ce travail.

Par ailleurs, elles préparent les dossiers pour la Commission de naturalisation qui formule des propositions à l'intention de la Municipalité. Cette dernière statue sur la demande de naturalisation.

Office des affaires juridiques (OJ)

1.4 Contentieux (page 40)

La COGES s'interroge sur l'évolution de l'affaire Lude. Elle s'étonne quant à la lenteur de la réaction de la Municipalité. Il est surprenant de constater le peu de pouvoir de la Commune pour résoudre ce litige.

- **A combien se montent les dépenses engagées en frais de mandataires extérieurs, de police, du Service de travaux & environnement, etc. ?**

Aucune dépense en frais de mandataires extérieurs, l'évacuation du site était du ressort du Tribunal des Baux. C'est le locataire de M. Lude, Plastitech SA qui dans le cadre de la procédure en évacuation a fait l'avance des frais. En ce qui concerne le travail fourni par les services communaux, il est de l'ordre de plusieurs semaines de travail. Les services sont chargés d'évaluer le nombre d'heures qu'ils ont respectivement consacrées à ce dossier.

1.6 Assurances

- **Qui est le courtier en appui de l'OJ ?**
Le courtier est la société HPR S.A.
- **Dans le texte « il » n'est pas clair parle-t-on de l'OJ ou du courtier ?**
Il s'agit de l'Office des affaires juridiques.

Architecture et bâtiments

3.4 Réparations dues au vandalisme (page 59)

On constate une forte augmentation des coûts liés au vandalisme.

- **Pouvez-vous expliquer ces chiffres ?**

D'une manière générale, il est reconnu que des bâtiments en déficience d'entretien sont davantage sujets à des actes de vandalisme que ceux parfaitement entretenus. Dans le cas présent, ces déprédations se sont déroulées principalement sur le site de l'école du Rocher et sur le dépôt des biens culturels qui vient d'être agrandi. On ne peut dès lors pas évoquer cette règle concernant ces deux ouvrages. L'augmentation des incivilités en ville de Nyon est réelle; elle a d'ailleurs fait l'objet de moult interventions de la part du législatif, de l'exécutif et de la population cette dernière année. Cette augmentation du nombre de cas de vandalisme s'inscrit malheureusement dans le cadre de cette tendance générale.

Culture

1.4 Musée historique

Acquisitions et donations en faveur du musée (page 73)

Achat d'une peinture pré impressionniste de Johann Bartold Jongkind « vue de Nyon ». Lors de l'amendement du budget 2013 : « Le montant de CHF 90'000.- à la ligne 153.3119.00 de la page 18 du budget est ramené à CHF 15'000.- l'argument de la Municipalité était de dire que cette ligne budgétaire lui était nécessaire pour acheter un tableau et que l'on risquait de passer à côté d'une œuvre majeure. « *Il s'agit d'une œuvre du peintre Johan Barthold Jongkind, un pré impressionniste, un des maîtres de Van Gogh, qui est passé à Nyon et a peint trois tableaux de la ville, dont un est à vendre, et qui a été proposé à la ville.* »

Cette peinture a été acquise en 2012, la COGES se demande ce qui a amené le Municipal à tenir ces propos.

- **Comment se sont déroulées les opérations d'achat de ce tableau ?**
- **Quel en a été le prix d'achat ?**

Un premier versement de CHF 73'272.- au marchand d'art pour le tableau de Johan Barthold Jongkind a été réalisé le 13 décembre 2012.

Il était composé de :

- *Mécénat Mobilière : 20'0000*
- *Achat de collection MH (154.3119.00) : 20'000*
- *Achat de collection ML (155.3119.00) : 5'000*
- *Achat de collection Activités culturelles (153.3119.00) : 28'272*

Dans ce premier versement, une participation a été prise sur le compte 153.3119.00 de manière exceptionnelle en raison de l'opportunité que représentait l'achat de cette œuvre et la nécessité de trouver le financement. Ceci a été réalisé suite à un préavis favorable de la commission des affaires culturelles.

Au moment de la séance du conseil communal de décembre, le financement total de l'œuvre n'était pas assuré, le prix du tableau de J.B. Jongkind étant de 90'000 euros.

Lors de cette fameuse séance du Conseil communal, c'est d'abord le Municipal des finances, qui a pris la parole pour défendre cette ligne budgétaire et qui, ayant enregistré le versement de CHF 28'272.- sur le compte 153.3119.00, a argumenté le maintien des CHF 90'000.- au budget 2013, pensant certainement de bonne foi, que le solde du financement de ce tableau se ferait via ce même compte 153.3119.00. Le Municipal de la culture, a poursuivi sur cet argument. Or, le solde du financement du tableau Jongkind en 2013 était prévu soit par des donations extérieures (Loterie romande, fondations, privés) soit, si cette recherche de fonds n'aboutissait pas de manière optimale, par le budget d'acquisition du Musée historique. Lors de cette séance du Conseil communal, il y a eu donc confusion sur les lignes budgétaires concernées et donc sur les explications données « à chaud », les municipaux en question n'étant pas préparés à répondre à cet amendement qui n'était annoncé ni par la COFIN ni par aucun parti membre du conseil.

Cependant, il est clair que le compte 153.3119.00 sert habituellement uniquement à des achats d'œuvres d'artistes de Nyon et de la région. Son augmentation de 50'000 CHF (passant de 40'000 à CHF 90'000) était proposé au Conseil communal en vue de développer la présence d'œuvres d'art dans l'espace public (parcs, places ou bâtiments communaux). Sa réduction à CHF 15'000 ne permettra pas la réalisation de cet objectif par le biais du budget 2013. Cependant et comme l'y a invité le dépositaire de l'amendement, des montants seront demandés le cas échéant par voie de préavis.

En conclusion. L'achat d'un tel chef-d'œuvre demeure exceptionnel et unique tant les artistes de cette époque, de ce style mondialement apprécié qu'est l'impressionnisme et surtout de cette renommée, sont rares à avoir peint des vues de Nyon.

2. Ressources humaines (p. 76)

2.1 Administration

- **Quel a été l'impact du préavis 59 sur l'engagement du chargé de communication ?**

En 2012, le préavis 59 n'a pas eu d'impact sur l'engagement du chargé de communication.

SDIS

- **L'amicale des pompiers paie-t-elle un loyer pour ses locaux ?**

L'amicale des sapeurs-pompiers est constituée de personnes actives dans le SDIS. Les buts de celle-ci sont d'entretenir l'esprit de camaraderie, ainsi que de restaurer d'anciens véhicules et du matériel du Service. Si l'Amicale a une gestion indépendante, elle reste sous la responsabilité de l'Etat-Major du corps de sapeurs-pompiers de Nyon. De ce fait, les locaux nécessaires à la mise en valeur des véhicules et du matériel anciens sont actuellement mis à disposition de celle-ci par le corps de sapeurs-pompiers de Nyon. Il a été convenu que l'affectation de ces locaux pouvait changer dans le futur. A noter que les locaux de l'agrandissement du bâtiment des biens culturels sont également utilisés pour stocker du matériel d'intervention.

Espaces verts

- **Qui s'occupe de l'entretien des clôtures des pâturages et qui paie ?**

L'équipe communale forestière de Nyon s'occupe de monter les fils au printemps, de les baisser en automne, ainsi que de l'entretien général des piquets, tendeurs, passages canadiens et entretien léger des murs en pierres sèches. La réfection complète des murs est réalisée par un muretier professionnel. Le locataire de l'alpage est en charge des séparations des parcs. L'achat de matériel est à charge du propriétaire, compte clôtures

montagnes 321/3142-01. Les heures de travail de l'équipe se montent au total à environ 200 heures annuelles.

- **La COGES s'interroge de voir 15 autorisations d'abattages d'arbres sans que la commission des arbres ne soit appelée à se réunir.**

Vu l'état sanitaire de ces végétaux, leur emplacement et leur valeur dendrologique, il a été estimé que réunir la commission des arbres n'était pas nécessaire.

Informatique et population

1.2 Unité géomatique (p. 110)

- **En quoi consiste ce cahier des charges rédigé par le Service informatique & population ?**

Le projet « Mobilier urbain » vise à répertorier dans le Système d'information du territoire les différents mobiliers installés dans la commune : panneau d'affichage, équipements pour handicapés, pompes de fontaines, caméras, corbeilles à papier, bancs publics, drapeaux, etc. Cet inventaire facilitera la maintenance des matériaux et les réponses aux demandes d'information des habitants. Le cahier des charges a été établi par un civiliste, qui a interviewé les différents services de la commune, et a établi un descriptif des données à gérer.

- **Est-ce en lien avec le Service de l'urbanisme ?**

Les services concernés par le projet « Mobilier urbain » sont surtout Travaux & Environnement et les Services Industriels. Le Service de l'urbanisme n'est pas concerné.

- **Le rapport ne mentionne rien à propos de la sécurité informatique. La COGES souhaite de plus amples informations.**

La sécurité informatique est bien entendu une préoccupation constante du Service informatique & population. Nous implémentons les mesures de sécurité usuelles : toutes les données qui transitent entre l'administration communale et internet passent par un pare-feu qui est géré par le canton. Les données sont sauvegardées chaque jour dans un emplacement hors site, et tous les postes de travail sont protégés par un anti-virus à jour. La salle machine a été refaite dans le cadre du préavis 76, et doté d'une climatisation performante et d'un système de détection incendie.

Ces dernières années, nous avons amélioré la sécurité en séparant mieux les droits d'accès entre administrateurs et utilisateurs, en augmentant la complexité des mots de passe, et en limitant les accès aux données sensibles, par exemple celles du Contrôle des habitants. De plus la migration Windows 7, actuellement en cours, nous permet de mieux standardiser la configuration des postes, et d'assurer que tous les mises à jour de sécurité puissent être faits rapidement.

Par contre, nous ne disposons pas encore d'un site de secours, qui permettrait de redémarrer rapidement l'exploitation informatique en cas de problème grave. En 2014, nous prévoyons de faire un bilan du niveau de sécurité de l'informatique, avec l'aide d'une société externe. Celui-ci permettra de déterminer si des mesures supplémentaires doivent être mises en place.

Sport et maintenance

« En 2012, les clubs suivants ont bénéficié du subside pour le sport de haut niveau », suit la liste des clubs en question. (p.122 en bas à gauche)

- **Nous devrions pouvoir être informés des sommes effectivement attribuées à chacun de ces clubs. Cette répartition devrait figurer chaque année au rapport et être adaptée si changement il y a.**

- Basketball Club Nyon (LNA) – CHF 50'000.-
- FC Stade Nyonnais (1^{ère} ligue promotion) – CHF 30'000.-
- Cercle des Nageurs de Nyon, waterpolo (LNB) – CHF 13'400.-
- Cercle d'Echecs de Nyon (LNB) – CHF 7'500.-
- Tennis Club Nyon (LNA et LNB) – CHF 5'300.- (LNA) et CHF 4'200.- (LNB)
- Nyon Basket Féminin (LNB) – CHF 15'200.-
- Nyon Tchoukball Club (deux fois LNA) – CHF 5'100.- (LNA) et CHF 4'500.- (LNB)
- Rugby Club Nyon (LNA et LNB) – CHF 20'700.- (LNA) et CHF 13'500.- (LNB)

Soit un total de CHF 169'400.- sur les CHF 200'000.- disponibles pour le sport de haut niveau. Le solde de CHF 30'600.- non-distribué a été reversé proportionnellement en augmentation de la subvention de CHF 300'000.- pour la formation destinée aux jeunes de 5 à 20 ans.

Commission régionale des sports

- **Qui est le représentant de la ville de Nyon ?**
Mme Stéphanie Schmutz, Municipale, et M. Christophe Huybrechts, Chef de service.

Exploitation de la piscine du Rocher

« Le nombre d'entrées n'est pas chiffrable du fait que les distributeurs de jetons ne sont plus fonctionnels ».

- **Comment contrôlez-vous les entrées ?**
- **Sont-elles gratuites ?**
- **Y a-t-il une caisse ?**

Les entrées de la piscine du Rocher sont gérées par les gardes-bains vers lesquels les clients s'adressent pour acheter les jetons permettant d'utiliser un casier. La caisse est comptabilisée tous les soirs et elle est déposée chaque semaine à la banque par un garde-bain. Le prix de l'entrée est de CHF 4.- pour les adultes et CHF 2.- pour les enfants (6 à 16 ans).

Réseau local d'activités physiques et de sports

- **Où en est ce projet ?**

Voici la réponse du 28 mai 2013 de M. Gérard Produit, membre du comité de direction de Regionyon et responsable du département Sports et Culture.

« Dès le début de cette législature, le Conseil régional s'est penché sur la question d'un réseau régional des sports. En automne 2011, son comité de direction validait une dépense de CHF 5'000.- pour étudier la pertinence d'un tel réseau. Cette requête était également soutenue par la Ville de Nyon qui engageait le même montant, tandis que le fonds cantonal des Sports et la Confédération proposait chacun une participation financière s'élevant à CHF 10'000.-.

Sous l'égide du Conseil régional, un mandataire fut engagé afin de présenter l'état de la situation des acteurs du monde sportif régional. Sur la base des premiers résultats, il a ensuite été demandé d'établir un cahier des charges pour un coordinateur des Sports dans le district. Enfin, troisième volet du travail, le Conseil régional souhaitait mettre à jour et compléter sa base de données concernant les salles dévolues à l'activité sportive dans le district. Pour ce faire, au printemps 2012, une séance invitant tous les municipaux des sports des communes du district a été organisée. Le projet de mise à jour des informations concernant les salles fut présenté.

A ce jour, ce travail n'est pas achevé, les communes rechignent à donner des informations. Pour leur défense, elles ne sont pas toujours au courant du fonctionnement opérationnel et des locations de leurs propres salles, délaissant souvent ce rôle au concierge ou à des tiers. Sur ce point, un important travail reste à réaliser et le logiciel devant se greffer sur le site internet de Regionyon doit encore être intégré quand bien même celui de la ville de Nyon a été retenu. Le cahier des charges du coordinateur a été rédigé.

L'année 2013 devrait permettre la finalisation de ces dossiers. Une commission régionale des Sports composée d'élus et de professionnels sera mise sur pied pour réfléchir à une politique du sport dans notre district. »

Police

3.4 Contrôle radar etc. (p. 136)

*« Appareil **mobile** / 300 automobilistes en infraction, montant amendes encaissées : 12'680.- francs*

*Appareils **fixes** / 3'187 automobilistes en infraction, montant amendes encaissées : 446'130.- francs »*

Pour l'appareil mobile, un montant proportionnellement 4 fois inférieur à celui des appareils fixes toutes infractions confondues.

- **Pouvez-vous expliquer cette différence de ratio ?**
- **Comment s'expliquent ces montants tout en tenant compte que les amendes sont bien entendu différentes de cas en cas ?**

L'appareil radar mobile enregistre uniquement les dépassements de vitesses qui en fonction du dépassement, engendrent des amendes d'ordre de CHF 40.-, CHF 120.- ou CHF 250.-. Les dépassements constatés sur la période d'exploitation de l'appareil mobile (4 mois) étaient quasiment des « petits » dépassements de vitesse de 1 à 5 km/h.

Les contrôles se font sur une période d'une heure à une heure et demie.

L'appareil fixe enregistre non seulement des dépassements de vitesses, mais également des infractions liées au non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse, infractions sanctionnées d'une amende d'ordre de CHF 250.-. Ces appareils fonctionnant jour et nuit sur des périodes d'environ 1 semaine par site, il n'est pas rare d'avoir des infractions liées à la vitesse qui sont sanctionnées d'une amende d'ordre de CHF 120.- ou CHF 250.-. Ces deux paramètres font que le ratio est plus élevé pour l'appareil fixe.

Il faut également préciser que les chiffres fournis ne sont pas des montants encaissés, mais de montants facturés.

Mobilité

- **La COGES s'étonne de voir que les parkings ne sont pas évoqués dans le rapport.**

L'Office de la mobilité a pour mission de planifier et d'adapter l'offre en matière de stationnement conformément à la Politique générale de stationnement validée par le Conseil communal le 31 octobre 2012.

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre des premières mesures et essentiellement par le lancement des études afin d'affiner les observations identifiées dans le cadre de cette politique générale de stationnement.

Par ailleurs, plusieurs éléments sont traités dans le rapport de gestion 2012 (voir les extraits ci-dessous) afin d'informer sur la mise en œuvre et la réalisation de certaines mesures :

Dans la partie « Points forts 2012 », nous avons mis l'accent sur :

- *la réorganisation du transport public urbain et régional à fin 2012, 2013, 2014 pour améliorer l'offre sur le territoire de Nyon (en plusieurs étapes) et la réalisation du P+R Petite Prairie pour 2014;*
- *La réorganisation du stationnement sur le site d'activité de la Vuarpillière. Un important travail a été réalisé et des rencontres ont été organisées avec les entreprises du site.*

Dans la partie « Détails des activités », nous avons rappelé au :

Point 1.6. Projets de planification et études au niveau intercommunal et régional, l'étude des mesures d'accompagnement des futurs transports publics régionaux qui a pour objectif de réaliser des P+R (parc relais) au niveau régional et améliorer les aménagements des arrêts de bus pour permettre aux pendulaires de parquer leurs

véhicules et prendre un bus dès qu'ils en ont la possibilité, afin d'éviter le trafic inutile au centre-ville.

Et enfin, dans la partie « Perspectives 2013 », nous avons listé :

les études et réalisations planifiées pour 2013, soit :

- *La mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement : réalisation des P+R de Petite Prairie et Colovray avec une offre de places réservées au covoiturage en 2013-2014.*
- *L'organisation du stationnement dans le secteur d'activité de la Vuarpillière en coordination avec les entreprises du site.*
- *L'étude et organisation du stationnement dans le quartier des Fontaines.*

En attendant la réalisation du P+R Petite Prairie et pour soulager le quartier des Fontaines de la pression sur le stationnement, une étude est en cours pour lancer dès cette année le P+R Gravette.

Le dossier le plus important en 2012 est la politique communale et régionale en matière de P+R (parc relais). Il est important de capter les pendulaires qui travaillent à Nyon ou qui transitent par Nyon dès qu'ils entrent dans l'agglomération. Le but étant de les faire basculer sur le bus régional ou urbain pour soulager le centre-ville de la pression du trafic et d'une demande de stationnement plus en plus importante.

En parallèle à ces nouveaux projets, l'Office de la mobilité accompagne régulièrement la Police Communale dans la gestion du stationnement selon les orientations énoncées dans la politique communale de stationnement :

- *Les abonnements des parking communaux (Martinet, Pensée, Rive-Est) sont attribués en priorité aux habitants nyonnais, aux pendulaires qui travaillent à Nyon et en dernier aux pendulaires en transit.*
 - *L'attribution des abonnements sur Martinet et Pensées aux anciens abonnés des anciens parkings des Ruettes et Clementy (fermé en juin 2013).*
 - *La mise en place progressive et la tarification des places de parc sur voirie et dans les parkings publics du centre-ville sont organisées de sorte à privilégier les clients des commerces et des services du centre-ville.*
 - *La réorganisation et la tarification du stationnement dans les établissements scolaires nyonnais. Un important travail est en cours avec les Directions des écoles.*
-

Urbanisme

Points forts 2012 (p. 209)

« Plan de quartier Marans-Couchant : mise à l'enquête publique d'un secteur libre de constructions. Traitement d'oppositions et recours de 3 opposants (dont 2 conseillers communaux). »

- Cette dernière remarque n'est pas acceptable. Dans ce cas de figure les opposants sont des citoyens faisant usage de leurs droits ordinaires, ils ne profitent d'aucun avantage dû à leur fonction. Soulignant le fait qu'ils sont conseillers et se permettent de s'opposer à la Municipalité est stigmatisant.

La Municipalité n'entend pas stigmatiser qui que ce soit. Elle profite de l'occasion pour préciser qu'elle procédera par la mention des recourants à l'occasion de chacun des recours qui seront engagés à l'encontre des procédures de planification, considérant que celles-ci sont publiques. La Municipalité entend informer le Conseil communal des suites des décisions que votre Autorité a prises, en particulier des recours déposés à l'encontre des PPA et des Plans de quartier. Il s'agit de la part de la Municipalité de l'expression de sa volonté de transparence.

SI

1.2.7 Eclairage public

Actes de vandalisme (p. 187)

« Des actes de vandalismes dont les auteurs n'ont pas pu être identifiés, ont à nouveau été perpétrés sur nos installations. Le coût de la remise en état des installations s'élève à CHF 36'376.80 contre CHF 6'965.05 l'année dernière. »

- **Concernant les actes de vandalismes sur l'éclairage public, comment expliquer l'augmentation du coût de remise en état des installations d'une telle ampleur ?**

Bien que l'intitulé de ce compte soit « Dégâts dus aux vandalismes » tous les dégâts ou actes sur nos infrastructures, et dont les auteurs ne sont pas connus, sont portés sur ce compte. La facture liée aux dégâts et enregistrée en 2012 se monte à CHF 33'682.20 HT (ou CHF 36'376.80 TTC) et ceci pour l'ensemble des actes perpétrés sur les installations de l'éclairage public ainsi qu'un vol de matériel pour un coût de CHF 5'351.50 (HT). Pour l'éclairage, 11 luminaires ont été totalement détruits le coût du remplacement représente CHF 13'652.-, 2 mâts ont dû être changés pour un montant CHF 2'062. Sur des sentiers piétonniers, des portelettes de candélabres ont été arrachées et jetées, le coût

de la remise en état est de CHF 1'354.40. A ces montants s'ajoutent le petit matériel divers et le coût de la main d'œuvre (CHF 7'828.00 HT).

- **Comment se fait-il que les auteurs de tels actes de vandalismes ne puissent être identifiés ?**
Dans tous les cas, une plainte est déposée à la police. Ces plaintes sont toujours accompagnées d'un descriptif et de photos. Notre rôle s'arrête au dépôt desdites plaintes.
- **On peut imaginer que ce vandalisme va se poursuivre si on n'est pas en mesure d'identifier et de sanctionner ces vandales.**
Nous devons constater que les actes de vandalisme sur nos installations sont récurrents. Bien que des mesures de surveillance aient été mises en place, les auteurs n'ont jamais été identifiés. Il faut relever que ces actes se situent sur des axes peu fréquentés par le public.

Conclusion générale

Voilà un exercice qui se termine avec le sentiment que tout s'accélère. Les délais de travail ne s'allongent pas mais la matière est plus dense, l'intérêt de la chose publique subsiste mais la disponibilité des êtres humains n'est pas extensible à l'envi. On constate une érosion de la capacité de participer qui est inversement proportionnelle à celle revendiquée. L'idéal de servir se heurte aux nombreuses sollicitations que nous offre notre société toujours plus activiste. Cependant la COGES a quand même accompli toutes les missions qu'elle s'était fixées au mois d'octobre 2012.

L'an passé la COGES avait eu une discussion avec le Chef du Service des finances et quelques propositions avaient été avancées de part et d'autre pour améliorer le prochain exercice. Cette année, l'examen des préavis bouclés a été organisé d'une manière rationnelle et efficace par le Chef de service. Contrairement aux années précédentes, les documents nous ont été fournis dans des classeurs répertoriés par préavis, un tableau récapitulatif annexé. Les questions que nous avons posées ont toutes obtenu une explication claire et détaillée.

Les visites des services ont été également très instructives. La COGES a pu clarifier des situations qui, sur le long terme, s'étaient avérées compliquées et difficiles à analyser pour la majorité des Conseillers. Elle a pu se pencher par exemple sur l'histoire récente de la STEP, mettant en lumière toutes les problématiques enchaînées ces dernières années, d'en faire la synthèse et de l'adresser au Conseil communal de manière plus compréhensible. De même la réponse du Service architecture et bâtiments au sujet du préavis d'optimisation énergétique des bâtiments a permis de clarifier une situation qui n'avait pas évolué de la manière prévue en première instance. La visite des Espaces verts a révélé des aspects insoupçonnés des tâches accomplies par ce service, particulièrement dans le cadre de la biodiversité, la gestion des espaces naturels, la sécurité au travail. Les questions récurrentes liées au subventionnement des associations culturelles et sportives n'ont pas échappé à nos débats et questionnements, tel le problème de la mise à disposition ou la location des salles ou l'ampleur des subventions accordées à chacune des associations. La COGES s'est efforcée, dans ses analyses, de refléter la situation des services visités de manière aussi objective que possible, en s'en tenant aux faits, sans parti pris ni polémique.

En lien avec les remarques du rapport de l'année 2011, la COGES se borne à remarquer que le dossier concernant l'information sur les relations avec Nyon Région (Conseil régional) et la représentativité du Conseil communal auprès du Conseil intercommunal n'a pas beaucoup avancé. La responsabilité de ce retard en incombe principalement au Conseil communal qui a la tâche d'entreprendre les démarches de rédaction d'un règlement. On peut regretter que la Municipalité, moyennement intéressée à la venue de Conseillers communaux dans la sphère de prise de décisions, n'ait pas pris elle-même l'initiative de mettre fin au moratoire qu'elle avait instauré de facto en 2009.

Pour conclure, la COGES se plaît à relever la collaboration constructive avec la Municipalité et les Services. Si nous avons apprécié d'être bien reçus par la Municipalité et les Chefs de service, nous avons l'audace de croire que ceux-ci avaient également de la satisfaction à nous accueillir et échanger avec nous. La COGES mesure tout particulièrement la somme de travail fournie par les collaborateurs des services afin de documenter et répondre aux nombreuses demandes, elle tient spécialement à les remercier de leurs efforts.

C'est pourquoi la Commission unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon,

vu le Rapport de gestion 2012,
ouï le Rapport de la Commission de gestion,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide : d'approuver la gestion de l'exercice 2012 et d'en donner décharge à la
Municipalité.

La commission de gestion

Jacky Colomb, Président
Alexandre Démétriadès, Vice-Président
Jean-François Füglistler, Secrétaire
Victor Allamand,
Patrick Buchs,
Véronique Bürki Henriod,
Roxane Faraut-Linares,
Suzanne Favre,
Josette Gaille,
Dominique Karlen,
Séverine Lugeon,
Sacha Soldini,
Christine Trolliet,
Frédéric Tschuy,
Jürgen Vogel.